



Remue-méninges du PACE/PCNP: Partenariats et interventions en vue de prévenir la violence à l'égard des enfants

Les 23 et 24 mars 2000, le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) et le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) ont commandité leur tout premier exercice de Remue-méninges à Ottawa. Le PACE et le PCNP appuient une vaste gamme de services d'action communautaire pour les femmes enceintes et les enfants vivant des situations à risques partout au Canada. Le Remue-méninges a bénéficié de l'appui financier de Santé Canada par l'intermédiaire du Fonds pour les projets nationaux du PACE et du PCNP. Ce fonds subventionne les projets appuyant les objectifs des programmes et qui profitent directement aux projets du PACE et du PCNP d'un bout à l'autre du Canada. Le cadre de cet événement unique a été élaboré par des conseillers de programmes de Santé Canada et approfondi par une équipe du centre de promotion de la santé de l'Université de Toronto (Vous trouverez des renseignements additionnels sur le PACE/PCNP et le Fonds pour les projets nationaux à l'Annexe A et sur le site Web de Santé Canada à <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/childhood-youth/cbp.html>).

L'exercice de Remue-méninges du PACE/PCNP a réuni des représentants de 38 projets et des chercheurs en santé communautaire afin de réfléchir à quatre grandes questions d'intérêt pour tous les programmes du PACE/PCNP au Canada. Les quatre questions à l'étude sont les suivantes :

- ▶ Comment maximiser la participation parentale;
- ▶ Comment atteindre et retenir les clientèles cibles;
- ▶ Déterminer les facteurs qui augmentent le taux d'allaitement chez la clientèle du PACE et du PCNP;
- ▶ Établir les partenariats et les interventions pour prévenir la violence faite aux enfants.

Un comité consultatif formé d'agents de projets et de porte-parole de Santé Canada à l'échelle régionale et nationale ont participé à la conception et à la mise en œuvre de l'atelier de réflexion dans le but de s'assurer que les conclusions tirées soient pertinentes et utiles aux projets du PACE/PCNP. Le cadre établi comportait la définition des questions à traiter en priorité, la nomination des chercheurs qui ont pris part à l'exercice ainsi que l'identification et la validation des programmes ayant fait preuve d'innovation et d'expertise dans l'un des quatre champs d'étude.

À l'issue de la réflexion, quatre documents ont été produits (un par question). Ces documents reflètent l'expérience et l'expertise des agents de projets et des chercheurs communautaires. Un cinquième document fournit un aperçu de ce modèle expérimental unique et du processus utilisé pour tirer les conclusions.

Cette publication expose la manière dont les programmes axés sur les forces des parents et fondés sur la confiance peuvent permettre d'instaurer des partenariats et des programmes destinés à prévenir et à détecter les cas de violence et de négligence à l'égard des enfants ainsi qu'à intervenir. Elle traite également de l'établissement de relations de travail fructueuses avec des organismes d'aide à l'enfance.

Ce qu'en pense la collectivité...

Enseignements

Le Groupe de travail sur les partenariats et les interventions en vue de prévenir la violence à l'égard des enfants a relevé trois enseignements importants qui contribuent à intervenir fructueusement dans des situations où cette violence est possible ou réelle. Ces trois enseignements ont trait aux sujets suivants :

- ▶ L'établissement de relations (y compris au sein de la famille et dans le cadre de partenariats de collaboration);

- ▶ L'importance accordée aux forces en vue d'un changement de paradigme¹ social;
- ▶ La formation et l'encadrement par des pairs.

Ces enseignements regroupent un grand nombre de facteurs, de questions et de défis et font suite à un relevé des faiblesses des organismes d'aide à l'enfance et à la famille.

Premier enseignement : Établissement de relations



« La question des familles et de leur bien-être touche à un ensemble de domaines, notamment l'éducation et la santé. »

L'établissement de relations se produit à divers niveaux et elles sont toutes importantes pour la réussite des programmes de prévention de la violence à l'égard des enfants. Elles comprennent les relations avec les parents et les familles ainsi que les partenariats de collaboration avec d'autres organismes sociaux, des fonctionnaires, des sources de financement gouvernementales, et des gens et des groupes qui sont nantis d'une autorité au sein de la collectivité.

La prévention de la violence à l'égard des enfants s'effectue dans un cadre légal et par le truchement de processus qui sont généralement illogiques, incohérents, contradictoires et inflexibles. La loi peut également s'avérer désuète et ne pas

¹ Le groupe de réflexion a défini le « paradigme » comme une pléiade de convictions et de valeurs, et un « changement de paradigme » caractérise un processus visant à repenser les hypothèses afin de s'assurer qu'elles sont pertinentes dans la pratique.

correspondre à une réalité en mutation constante.

Malheureusement, les programmes axés sur la famille peuvent être entravés par des conflits de compétence. Il s'agit de questions territoriales (juridictionnelles) entre les différents niveaux de gouvernement, ce qui peut signifier que le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) et le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) ne reçoivent pas le même soutien d'une province à l'autre. Il existe également des rivalités de clocher entre les divers organismes et groupes appartenant au réseau d'aide à la famille et à l'enfance. En outre, les participants au groupe de réflexion ont constaté que la bureaucratie traditionnelle se sent quelque peu menacée par la participation des parents et par les projets dirigés par la collectivité.



« La bureaucratie est déboussolée à l'idée que les parents participent à des programmes. »

Les projets du PACE et du PCNP sont mis à l'épreuve par la tendance à une vision à court terme et à l'opportunisme politique au lieu d'une planification à long terme et à un engagement de la part des décideurs en matière de financement.

De nombreux programmes souffrent d'inégalités dans les partenariats. Les travaux sur la collectivité menés notamment au sein des ministères et d'organismes partenaires suscitent des degrés de compréhension divers. Les gouvernements (comme d'autres intervenants) ne comprennent pas vraiment le bien-fondé de ces travaux, et alors que le nombre de projets communautaires augmente, les organismes qui les financent n'ont pas toujours le sentiment d'être des partenaires égaux.



« Les organismes de financement fournissent des fonds et s'attendent par la suite à mener la barque. »

Les programmes fructueux permettent de cibler les personnes qui exercent l'autorité au sein de la collectivité et de s'employer activement à établir des relations positives. Par exemple, l'appui de la population et le cautionnement des gens d'affaires locaux peuvent représenter des atouts valables pour légitimer et mettre en valeur ces programmes. Il est tout aussi important d'établir un réseau avec les autorités, c'est-à-dire de percevoir le gouvernement comme un partenaire de travail de la collectivité.



« Nous ciblons les personnes qui exercent l'autorité au sein de la collectivité et celles qui détiennent les ressources, et nous faisons preuve de stratégie quant au genre de relations que nous établissons. »



« Beaucoup de femmes participent aux projets du PACE et du PCNP, et nous avons besoin d'un plus grand nombre d'hommes pour assumer des fonctions paternelles. »

Les partenariats doivent tenir compte des réalités culturelles et de la dynamique organisationnelle de chaque collectivité ou organisme.



« Dans le cadre de travaux en partenariat, il faut faire preuve de patience et de persévérance ainsi que de respect mutuel en raison de différences dans la façon de fonctionner. Les perspectives et les objectifs doivent être communs et la confiance est un facteur essentiel. »

On doit comprendre que les parents sont plus que des clients; ils font partie du partenariat.



« Si les parents n'étaient pas présents, on manquerait d'intervenants et les efforts déployés ne seraient pas fructueux; les parents font partie intégrante de l'équipe. »

Certains organismes oublient cet aspect et doivent s'employer, de concert avec les parents, à répondre aux besoins et aux attentes de la famille.



« Nous privilégions les relations égalitaires; les parents et les agents d'aide à l'enfance s'assoient à la même table au cours de nos réunions. »

Il y a également une dimension d'autorité et de contrôle dans la participation des parents. Le respect et la dignité ne règnent pas si le partenariat n'a pas cours à tous les niveaux.

En fin de compte, certains programmes et projets souffrent d'une mauvaise perception de la part d'autres organismes qui entachent les relations. Par exemple, les travailleurs sociaux qui s'occupent de protection de l'enfance considèrent un programme de visites à domicile comme un « programme ramasse-tout ». On croit généralement que les organismes autochtones reçoivent plus

d'argent que les autres organismes, ce qui amène d'autres groupes à leur adresser un grand nombre de cas. Il faut mentionner le fait que les familles dont s'occupent les organismes d'aide à l'enfance sont considérées prioritaires, alors que les autres doivent attendre leur tour, et la liste d'attente est longue.

Compte tenu des obstacles auxquels se bute l'approche visant la conclusion de partenariats, il faut considérer ceux-ci comme un outil et non comme une fin, et les gérer et les entretenir.

La constitution de réseaux permet de combler les lacunes, et la conclusion de partenariats est extrêmement importante, car les activités de sensibilisation peuvent donner lieu à une variété de services et de programmes.

Les programmes du PACE et du PCNP peuvent servir d'éléments de médiation et jouer un rôle essentiel en vue de conclure des partenariats, de cerner des secteurs de responsabilité et de trouver des partenaires.



« Nous avons établi un ensemble de services qui offrent des soins de la conception jusqu'à l'âge de six ans, ce qui a permis aux gens de trouver leur place et de se rendre compte comment tout ça était organisé. Ils ont commencé à déterminer leur rôle, à se rencontrer et à combler les vides sur la grille - A et C sont comblés, et nous travaillons de concert pour combler B. »



« Une partie de notre travail fait appel à tous ceux qui sont autour de la table et qui disent : "Voici ce que j'ai à apporter et voici ce dont j'ai besoin". Chacun prend la parole à tour de rôle et nous négocions ouvertement dans un langage simple; c'est un échange à tous égards. »

Il est important de favoriser des communications et des rétroactions ouvertes et régulières avec les partenaires.



« L'échange de ressources et d'enseignements est un processus à double sens. »

Un partenariat de collaboration consiste à mettre en valeur la spécificité de chaque organisme et à en tenir compte, ainsi qu'à comprendre qu'il faut travailler en collaboration pour les besoins d'une cause plus vaste. Les partenaires doivent aussi se rendre réciproquement des comptes.

Deuxième enseignement : Une approche axée sur les forces et sur la famille permet de changer le paradigme social



« Que signifie l'expression "à risques"? Toute personne au foyer qui a des enfants est dans une situation "à risques". Comment peut-on offrir un soutien non stigmatisé? »

La solution consiste à considérer les parents comme des victimes. Les victimes de violence deviennent elles-mêmes violentes. Les parents victimes du syndrome de l'alcoolisme fœtal (SAF) et des effets de l'alcool sur le fœtus (EAF) tentent d'être les parents d'enfants qui en sont aussi victimes. Deux enfants essaient de se servir mutuellement de parent. Certains

parents peuvent avoir des compétences limitées parce qu'ils n'ont pas été élevés dans une famille. Le défi est encore plus grand en raison des sérieux problèmes de comportement que peut provoquer l'abus d'alcool et de substances intoxicantes combiné à une méfiance profonde envers les autorités.



« Il est très important de dépasser le stade de la victimisation de l'enfant. Les services doivent aussi être à la portée des parents qui sont aussi des victimes, et tenir compte du fait que toute la famille a entamé un processus de rétablissement qui demande du temps, voire plusieurs années. »

Une aide centrée sur la famille est une démarche protectrice et préventive mais pas réactive. Le programme devrait faire partie des événements que célèbre la famille (par exemple les anniversaires) pendant que les enfants vivent avec les parents. Les programmes devraient prévoir la participation des enfants et de leurs parents de telle sorte que ces derniers apprennent à se joindre à des activités destinées aux enfants.



« Ils se rendent compte que leurs enfants savent faire autre chose que de sauter par la fenêtre et de courir après les autos. »

Il faut se rappeler que retirer l'enfant à sa famille signifie qu'elle est mise à l'écart. Il est toutefois possible de trouver des foyers d'accueil pour des familles entières et non pas uniquement pour les enfants.



« Dans certaines régions isolées, nous avons travaillé avec des enfants sans jamais voir leur famille. Cette attitude ne tient pas compte de l'importance que revêtent les relations dans toute la famille. »

Le projet devrait permettre de créer des contextes non menaçants.



« Pourquoi séparons-nous les enfants de leur mère? »

Les programmes doivent être ouverts et inclusifs de façon à ce que toutes les personnes qu'ils visent aient le sentiment qu'ils leur sont destinés. Dans d'autres programmes, les parents doivent prouver qu'ils ont de besoin de services ou qu'ils y ont droit : « Je suis pauvre », « Je suis victime de violence ». L'approche du PACE et du PCNP devrait consister à leur répondre : « Il n'est pas nécessaire de justifier votre présence ». La tolérance est un élément essentiel; le personnel devrait s'occuper de ceux qui se présentent, sans les juger.

Il est également important de faire preuve de respect, d'honnêteté et d'ouverture d'esprit. Le fait d'accomplir des activités courantes comme aider à laver la vaisselle, crée une relation de confiance. De cette manière, le personnel peut partager ses expériences de vie.

Les programmes doivent être pertinents du point de vue culturel. Ils ont notamment besoin de tenir compte du contexte historique, des conséquences du racisme, du contexte et des conditions de vie au sein de la collectivité.



« La façon de travailler avec les familles autochtones revêt une grande importance; il faut recourir à une approche particulière. »

Un autobus qui prête des jouets constitue une tactique permettant d'entrer en contact avec les collectivités rurales dans le cadre d'un programme destiné à établir la confiance. Des activités récréatives, des films, des soupers et d'autres initiatives d'encouragement et de récompense qui se déroulent dans une atmosphère agréable et évitent tout aspect négatif peuvent favoriser l'établissement d'une relation d'aide.



« Nous pouvons agir d'une façon différente afin de les intégrer davantage au processus, en se concentrant sur leurs forces et en évitant de faire seulement appel à des incitatifs et à des menaces pour les motiver. »

Une intervention d'aide mise sur les forces. Les parents sont des personnes précieuses et devraient siéger aux comités pour prendre part aux décisions. Il faut également leur faire comprendre qu'ils ont la possibilité de changer.



« Il faut encourager les parents lorsqu'ils font des progrès, aussi minimes soient-ils et même après être retombés dans de vieilles habitudes. »

Il est important aussi de comprendre que l'aide au sein du foyer, lorsqu'elle s'impose, est plus fructueuse que lorsque qu'une crise s'est déjà produite. Il est également important de se rappeler que la participation obligatoire

n'est pas du partenariat et qu'il est essentiel de prévoir un contexte impartial, qui ressemble à celui du foyer, pour les visites surveillées imposées par un tribunal.



« Nous aidons les parents à devenir des alliés et des ressources en les informant, en les soutenant, en dédramatisant les situations et en les rendant autonomes. »

Les projets doivent permettre de remettre en question les pratiques, les règles et les comportements si les présomptions sont erronées. Il faudrait viser un changement de paradigme et délaissier la manière dont la société valorise ou ne valorise pas le rôle de parent, par exemple, les salaires peu élevés des personnes qui travaillent avec les enfants ou la sous-évaluation personnelle comme « Je ne suis qu'une mère au foyer ». Nous devons nous laisser guider par notre mission et non par les règles.



« Si une règle n'est pas adéquate, nous devons le dire et en trouver une meilleure. »

Les programmes du PACE et du PCNP jouent un rôle important en ce qui concerne la défense des droits des enfants et des familles.



« Nous servons de pont entre les familles que la Société d'aide à l'enfance (SAE) considère suspectes; nous sommes un service tampon. »

Comme cela a été mentionné précédemment, les parents dont les enfants ont grandement besoin d'aide sont souvent des victimes. Les intervenants doivent donc surveiller leur manière de s'adresser à eux.



« Dire qu'une famille est "à risques" est horrible et angoissant. Nous devons débarrasser notre langage des termes stigmatisants. »

Des paroles non menaçantes et dépourvues de jugement, de même que des explications prudentes, peuvent avoir un effet très bénéfique en dissipant, par exemple, la menace que font planer des obligations légales. Il est préférable de centrer l'attention sur les forces plutôt que sur les problèmes.

En fin de compte, il est essentiel d'agir en toute simplicité. Le personnel devrait comprendre ce que nous faisons et se contenter de faire la même chose tout en répondant aux attentes.



« Nous devons nous en tenir aux éléments fondamentaux et faire preuve de simplicité. Je me rappelle d'une bande dessinée illustrant un pneu qui pendait à une corde. Les parents s'en sont mêlés et ont installé une balançoire plus élaborée, mais les enfants ne voulaient que ce pneu qui pendait à une corde. »

Troisième enseignement : Formation et encadrement par des pairs



« Dans un centre de ressources familiales, nous devons parler de la manière dont nous collaborons avec les gens qui y travaillent. Il y a certaines personnes avec lesquelles je ne voudrais jamais travailler. »



« Le plus important, ce ne sont pas les programmes ou les services, c'est la relation établie avec les gens, celle qui favorise le changement. »

Si les deux premiers enseignements concernent l'établissement de relations et une approche centrée sur les forces et la famille en vue de changer de paradigme social, le troisième, en toute logique, doit mettre en lumière l'importance de la formation du personnel et de l'encadrement des pairs.

Le personnel doit être formé et recevoir de l'aide pour cerner les préjugés et les comportements qui pourraient avoir des incidences défavorables sur l'efficacité de leurs interventions. Par exemple, il peut bénéficier d'une formation psychosociale. Un stage avec d'autres membres du personnel peut aussi représenter un soutien adéquat, tout autant qu'un perfectionnement professionnel.



« Il est préférable de ne pas parler des parents en les montrant du doigt. »



« Les travailleurs sociaux ont besoin de formation pour savoir ce que signifie être parent et perdre patience. »

Il faut instaurer un programme de prévention de la violence en sensibilisant les parents et en cernant leurs peurs à l'égard, par exemple, de l'éducation des jeunes enfants relativement aux abus sexuels. Les programmes tirent souvent parti de la participation de personnes comme les victimes du SAF à la formation du personnel. En outre, étant donné que des conseillers et des membres du personnel sont

souvent « passés par là » ou « ont fait ça », on constate un fort degré d'empathie dès le départ.

Beaucoup de programmes sont mis en œuvre dans les petites collectivités. Cela peut s'avérer très délicat et difficile pour les intervenants. Comment intervient-on dans sa propre collectivité ou dans sa propre famille?

Défis

Le Groupe de travail a cerné les défis que suscite la conclusion de partenariats en vue de prévenir la violence à l'égard des enfants :

- Les hypothèses, les valeurs, les convictions et les perceptions sous-jacentes;
- L'autorité et les inégalités dans les partenariats (par exemple les parents partenaires; les organismes de financement essayant d'exercer un contrôle sur les programmes);
- La législation, les questions de compétence, les procédures et les rivalités de clocher entre organismes;
- Les perspectives à court terme et l'opportunisme politique au lieu d'une planification et d'un engagement à long terme;
- Le langage et la sensibilisation aux réalités culturelles;
- Le personnel inexpérimenté ou blasé.

Questions à l'étude



« La vraie tâche consiste donc à dresser un cadre conceptuel pour faciliter le changement de paradigme. »

Parallèlement, les participants ont relevé plusieurs approches qui pourraient constituer des modèles valables ou contribuer de façon significative aux programmes améliorés de prévention de la violence à l'égard des enfants. De nombreux travaux de recherche soutiennent les principaux enseignements que le groupe a tirés. Le défi se résume : 1° à choisir des pratiques; 2° à les incorporer à la théorie et à la recherche; 3° à intégrer le tout dans un cadre conceptuel pour provoquer un changement de paradigme et relever les nombreux défis (Le groupe de réflexion a défini le « paradigme » comme une pléiade de convictions et de valeurs, et un « changement de paradigme » caractérise un processus visant à repenser les hypothèses afin de s'assurer qu'elles sont pertinentes dans la pratique).

Les questions à approfondir par la recherche devraient comprendre :

- ▶ La théorie féministe (relationniste);
- ▶ L'instauration de programmes et de services pertinents du point de vue culturel;
- ▶ La théorie autochtone (approche holistique et guérison);
- ▶ Le langage;
- ▶ La théorie et la pratique du développement de la collectivité;
- ▶ Les approches axées sur les forces et les compétences;
- ▶ Les stratégies d'intervention au niveau de la collectivité;
- ▶ Le partenariats de collaboration;
- ▶ Les partenariats avec autorité;
- ▶ Les étapes d'intervention : cerner et conceptualiser
- ▶ Le changement de paradigme : définition et examen de la manière dont les paradigmes influent sur notre travail.

La production de ce rapport a été rendue possible grâce au financement accordé par le Fonds pour les projets nationaux du PACE/PCNP de Santé Canada.

Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de Santé Canada.

Membres du Groupe de réflexion

Joyce Beaudry
Memory Lane Family Place
Nouvelle-Écosse

Beth Corey
Fredericton Regional Family Resource
Centre Inc.
Nouveau-Brunswick

Lynda Douglas
Children's Haven Crisis Centre
Saskatchewan

Dale Howatt
Rural Response for Healthy Children
Ontario

Bridgette Jones
Kitawasiminawuk - Our Children
Alberta

Kelly Ostrowski
Marymound North
Manitoba

Monique Paquet
Espace Val d'Or inc.
Québec

Ann Robertson
C.H.A.N.C.E.S Family Resource Centre
Île-du-Prince-Édouard

Christine Sim
Port Alberni Friendship Centre
Colombie-Britannique

Chercheur :
Ken Barter
Memorial University
Terre-Neuve

Membre du comité consultatif :
JoAnna LaTulippe-Rochon
Cape Breton Family Place Resource Centre
Nouvelle-Écosse

Enseignements

Introduction

Les expériences et les enseignements exposés par les participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP ont une relation étroite avec les suggestions formulées dans les documents et les résultats de recherches quant à l'orientation des interventions visant à prévenir la violence à l'égard des enfants. Ces interventions sont nécessaires tant au niveau de la famille, du parent, de l'enfant et de l'adolescent qu'à celui des organismes, des professionnels et de la collectivité. Pour ces motifs, les participants sont d'avis que leur travail à l'échelon de la collectivité doit comporter des interventions à plusieurs niveaux. Un certain nombre d'enseignements ressortent de ce constat.

Enseignements

Importance d'un passage du paradigme professionnel/bureaucratie à celui de client/collectivité

Les participants ont constaté de nombreuses lacunes au sein des organismes qui s'occupent des enfants, et ils ont saisi et apprécié le contexte et les thèmes exposés dans l'étude documentaire. Ils perçoivent également les avantages et les résultats favorables de leur travail en recourant à une approche communautaire fondée sur de vrais partenariats, et reconnaissant l'importance de la collaboration, du travail en équipes interprofessionnelles, du regroupement des forces, ainsi que des capacités des parents, des familles et des collectivités.

Leurs expériences s'apparentent au paradigme client/collectivité, à savoir :

- ✓ La participation et la collaboration de tous les intervenants et la perception des parents et des familles à titre d'acteurs clés. Ces relations sont fondées sur la confiance et le respect;
- ✓ La compétence culturelle, laquelle reconnaît les forces que recèle la diversité, respecte les divergences d'opinion, les valeurs et les croyances des gens, et veille à que les interventions soient compatibles avec la culture;
- ✓ L'accès facile et convivial aux services communautaires avec la participation active des parents et des familles pour qu'ils assument des rôles de premier plan en matière d'élaboration de politiques, d'administration, de soutien des pairs et de formation, de même que d'entraide;
- ✓ Un milieu non menaçant, à savoir un milieu sécuritaire permettant d'obtenir de l'aide dans le respect des droits et avec la possibilité de prendre des décisions personnelles;
- ✓ Des politiques et des procédures souples pour répondre aux besoins individuels;
- ✓ Une vision commune mutuellement soutenue par tous les intervenants, particulièrement les familles et les parents qui sollicitent aide et appui;
- ✓ Une relation de collaboration avec les structures et les organismes officiels dans lesquels ils sont prêts à investir dans une vision commune et à partager les ressources et l'autorité;
- ✓ L'investissement dans les domaines de l'éducation, de la prévention et de l'intervention précoce.

Plusieurs activités cadrant avec les expériences des participants au groupe de réflexion illustrent un passage au paradigme client/collectivité. Dans les centres de ressources communautaires, les parents et les familles assument des rôles de premier plan, notamment dans la planification et l'administration de programmes – des programmes de prêts de jouets, des activités de loisir associées aux centres de ressources, des cuisines et des jardins communautaires, la recherche et l'établissement de liens avec des ressources communautaires pour fins d'éducation et de formation, ainsi que des programmes de formation avec les pairs.

Importance d'un passage de l'approche de l'apprentissage par l'action à celle de la réflexion par l'action

Les participants au groupe de réflexion conviennent des avantages que procure l'expérience acquise dans le cadre des interventions auprès des parents et des familles afin de prévenir la violence à l'égard des enfants. Leurs relations étroites avec ces parents et familles révèlent l'inefficacité de l'approche traditionnelle consistant à maîtriser et à essayer d'améliorer la situation par des décisions prises par des professionnels ou par un organisme sans la participation des parents et des familles. Le travail de prévention de cette violence nécessite davantage qu'un plus grand nombre d'employés et de programmes, qu'une meilleure coordination et qu'une restructuration des organismes. Bien que ces activités puissent avoir leur place, les participants sont d'avis qu'il faut adopter une approche permettant de lutter contre le statu quo. Ils estiment avantageux de procéder différemment, de se poser différentes questions et d'y répondre, et de percevoir les parents, les familles et les collectivités comme leurs meilleurs spécialistes. Ils voient aussi les avantages que peuvent procurer la réflexion, le dialogue, la sensibilisation et la participation en vue de créer des possibilités permettant aux parents, aux familles et aux collectivités d'établir des relations qui leur servent à se donner des moyens d'être autonomes. Selon les participants, l'établissement de relations joue un rôle crucial dans cette approche de la réflexion par l'action. Les participants conviennent que les relations changent les gens et non les programmes, et ils cautionnent le principe voulant que si l'on donne aux gens qui sont perçus comme un problème la possibilité de situer ce dernier, ils seront à la source du changement et feront avancer les choses dans une direction différente. Les enseignements qu'ont tirés les participants illustrent cet établissement de relations et la création de ces possibilités.

La reconnaissance de l'importance du processus de changement et de la volonté qu'il se produise cadre avec l'approche de la réflexion par l'action. Un exemple d'amorce de ce processus est le fait que le langage change et ne comporte plus des termes péjoratifs comme « à risques » et « cas de protection ».

Les participants croient à l'utilité de services comme ceux de leurs centres de ressources familiales et communautaires. Ils estiment également qu'il est indispensable, en vue de faciliter le développement de la collectivité, de passer du paradigme professionnel/bureaucratie à celui de client/collectivité, et de l'approche de l'apprentissage par l'action à celle de la réflexion par l'action. Ils ont énuméré des exemples de réussite en cette matière qui leur ont permis d'énoncer les principes suivants :

- ✓ De conserver une approche et des relations concrètes et simples;
- ✓ De percevoir les parents, les familles, les jeunes et les collectivités comme des ressources essentielles ayant les capacités et les forces requises pour jouer des rôles de premier plan en vue de déterminer comment combler leurs besoins fondamentaux;

- ✓ D'établir la crédibilité des organismes officiels qui s'occupent des enfants et d'installer le respect et la confiance;
- ✓ D'avoir une optique et une orientation qui tiennent compte du micro-milieu et du macro-milieu des parents et des familles;
- ✓ D'accroître leurs connaissances afin de poser des questions cruciales;
- ✓ D'adopter une attitude inclusive dans leur approche.

Les principaux enseignements que les participants ont tirés se fondent sur les orientations théoriques du renforcement de l'autonomie, le regroupement des forces, la pensée féministe, les concepts autochtones et le développement de la collectivité. Ils tablent également sur les sept critères que Schorr (1998) met de l'avant pour que les programmes connaissent une très bonne réussite (étude documentaire, p. 34).

Éléments qui n'ont pas fonctionné

Les participants ont relevé plusieurs éléments importants qui tendent à entraver l'approche visant le développement de la collectivité ainsi que les orientations théoriques qu'ils estiment essentielles.

- ▶ Les intervenants n'ont pas de vision collective à long terme;
- ▶ Le manque d'investissement en matière de politiques, de législation, de financement et de ressources humaines afin d'appuyer les activités communautaires fondamentales;
- ▶ L'absence d'un processus permettant d'établir les liens et relations nécessaires pour travailler de façon concertée;
- ▶ Le fait que les organismes officiels qui s'occupent des enfants ne collaborent pas comme des partenaires et ne comptent pas sur les forces et les capacités des collectivités, des parents et des familles;
- ▶ Le recours à une approche exclusive qui tend à créer des contextes où règnent des rivalités de clocher et le non-partage.

Ces éléments sont exposés dans la documentation et les travaux de recherche ainsi que dans la présente étude documentaire. Les participants ont convenu de la pertinence de ces éléments.

Étude documentaire

Les conclusions de la recherche...

Étude documentaire

Partenariats et interventions en vue de prévenir la violence à l'égard des enfants

par Ken Barter, Ph.D, chercheur

« Les enfants sont seulement aussi bien que leurs parents, et les parents sont seulement aussi bien que leur collectivité. »

[Commentaire formulé au sein du groupe de réflexion]

Introduction

Les participants² au groupe de réflexion sur les divers projets du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) et du Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) conviennent, à la lumière de l'expérience acquise, que les programmes et les services axés sur les partenariats avec les parents, les familles et les jeunes tiennent compte de l'importance des relations, de la collaboration entre les entités qui se consacrent aux enfants, de la compétence culturelle et du renforcement du pouvoir d'action des parents. Dans ce cadre, ils accordent également une place de premier plan au fait que les parents et les jeunes sont des ressources essentielles dont les forces et les capacités sont inestimables, que la responsabilité des enfants incombe à la collectivité, et que les interventions appuient et favorisent la croissance personnelle, le soutien des pairs, le mentorat et un langage commun en veillant à ce que toute chose soit concrète, simple et compréhensible. La reconnaissance et l'engagement relativement à ces dimensions indiquent clairement que la prévention de la violence à l'égard des enfants passe par le renforcement de la conscience collective. À mesure que les participants au groupe de réflexion faisait état de leurs expériences, il s'est avéré que leurs activités, programmes et interventions se fondent beaucoup plus sur les valeurs et les convictions que sur les règlements.

On constate des changements positifs au sein de leurs collectivités et de leurs centres de ressources familiales et communautaires. Cependant, leurs efforts continuels pour favoriser et renforcer ces changements sont freinés à l'idée que les structures administratives officielles des niveaux provincial et fédéral pourraient mettre un terme au financement et au soutien de leurs activités. Les investissements de fonds dans les structures officielles qui sont destinés à soutenir leurs programmes et services suscitent une grande préoccupation. Les participants reconnaissent que des obstacles entravent ces investissements et trouvent que ce qui fonctionne le mieux au niveau communautaire sont les approches axées sur les parents et les familles qui ne sont pas sanctionnées par les professionnels et l'administration. Le partenariat entre la famille, le client et la collectivité ainsi qu'entre les autorités, l'administration et les professionnels en termes de partage de l'autorité, de risques et des ressources, ainsi que d'appui, d'ouverture, d'honnêteté et de respect, est un moyen de surmonter les obstacles au financement et aux politiques de soutien

² Dans le présent document, les participants au groupe de réflexion sur les projets du PACE et du PCNP désignent le personnel des projets représenté au sein de ce groupe, comparativement aux parents et aux enfants qui prennent part à ces programmes.

des programmes et des services de base destinés à prévenir la violence à l'égard des enfants. Les participants reconnaissent le bien-fondé d'un tel partenariat.

Cette étude documentaire a principalement pour but d'établir des liens entre les expériences de travail des participants avec les documents et les travaux de recherche sur la prévention de la violence à l'égard des enfants. Elle analyse le contexte général de cette violence et cerne plusieurs des thèmes pertinents des expériences et enseignements qui sont ressortis des discussions entre les participants. En outre, l'étude examine à quel point le travail de ces participants au sein des centres de ressources familiales et communautaires cadre avec le contexte et les thèmes, et si le renforcement de la conscience collective constitue un défi en ce qui a trait à la pratique et à la recherche. Ce défi consiste à examiner les diverses orientations théoriques que les participants ont considérées importantes, tant pour faciliter leur travail que pour appuyer un changement d'approche afin d'aborder différemment la prévention de la violence faite aux enfants.

Le contenu

Il n'est pas difficile de dresser la liste des besoins de l'enfant. Ils apparaissent avant la naissance et comprennent la nécessité d'avoir une mère avertie et en santé qui peut, grâce à ses ressources personnelles et celles du milieu s'occuper de son enfant, l'aimer, le soutenir, l'encourager et le soigner. Après la naissance, celui-ci a besoin d'affection, d'amour, de soins permanents, d'acceptation, de relations, de milieux de vie sécuritaires, d'éducation, de soins de santé et de ressources pour satisfaire ses besoins fondamentaux, ce qui contribue grandement à maximiser son développement sur les plans physique, moral, social et psychologique (Barter, 2000). Ces besoins cadrent avec les quatre facteurs clés d'un développement sain chez l'enfant : protection, relations, possibilités et espoir, et collectivité (Mustard, Offord, Goldenberg et Young, 1997). Ces quatre facteurs sont intimement associés aux déterminants clés de la santé énoncés dans le document de travail que Santé Canada a publié en décembre 1996 sous le titre *Pour une compréhension commune : Une clarification des concepts clés de la santé de la population*. Ces déterminants sont : le niveau de revenu et le statut social, les réseaux d'aide sociale, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, les milieux sociaux, les milieux physiques, les habitudes de santé et les capacités d'adaptation personnelles, le développement de la petite enfance, le patrimoine biologique et génétique, les services de santé, le genre et la culture. L'enjeu fondamental auquel fait face la société canadienne est de veiller à la réalisation de ces déterminants.

Les organisations et organismes qui s'occupent des enfants et de la prévention de la violence à leur égard font face à des défis considérables en s'employant à créer des possibilités ainsi qu'un ensemble homogène de services et de programmes pour mettre en place les déterminants de la santé. La prévention de la violence faite aux enfants est liée à un ensemble de services qui s'étendent des moins importuns en matière de prévention, d'intervention précoce et de sensibilisation, aux plus importuns en matière d'évaluation et d'enquête auprès des familles qui éprouvent des difficultés et ont besoin de services d'intervention protectrice afin d'empêcher d'autres mauvais traitements aux enfants.

Les services et les programmes des organismes publics d'aide à l'enfance, dont le mandat légal consiste à assurer la protection des enfants, sont offerts et gérés au milieu de crises notoires. L'appréciation de ces crises s'impose lorsqu'un enfant est blessé ou décède alors qu'il est connu des services de protection de l'enfance ou est placé sous leur garde. Les médias perçoivent alors rapidement le système comme responsable de la situation. Les demandes de renseignements du public, les enquêtes ou la constitution de comités communautaires d'examen découlent généralement d'inquiétudes et d'une panique morale de la part de la collectivité (le Rapport du Groupe d'étude sur la mortalité infantile en Ontario, en 1997; l'examen des moyens de défense des enfants de la Saskatchewan à la suite de la mort de Karen Rose Quill en 1997; l'enquête Gove en Colombie-Britannique, en 1994; l'expérience acquise au Nouveau-Brunswick à la suite de la mort de Jacqueline Brewer, âgée de 2 ans, à Saint John, en octobre 1997; la mort de John Ryan Turner, âgé de 3 ans, en 1994 [Hamilton, 1996]; l'enquête Giesbrecht au Manitoba, en 1990, à la suite de la mort de Lester Desjarlais [Schellenberg, 1996]). Des enquêtes de cette nature, comme celles également menées à l'orphelinat du Mont Cashel, à St. John's (Terre-Neuve), dans les établissements Don Bosco en Saskatchewan et dans les pensionnats pour jeunes autochtones (Conway, 1997), rappellent à la société les horribles violences physiques, sexuelles et psychologiques qu'ont subies certains enfants.

Ces enquêtes alertent aussi la société quant au fait que les enfants sont maltraités, négligés et tués dans des familles et des collectivités et, souvent, par les mêmes organismes publics chargés de les protéger. Par exemple, le Rapport du Groupe d'étude sur la mortalité des enfants en Ontario, établi en septembre 1995 à la suite d'homicides qui ont défrayé la chronique et qui ont été commis sur la personne d'enfants de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario (Gadd, 1997), rapportait 100 décès d'enfants dans cette province entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 1995, au sein de familles connues des organismes d'aide à l'enfance. Durant l'enquête de ce Groupe d'étude, les gros titres des journaux comprenaient les suivants :

- ▶ **Les décès d'enfants se multiplient – Six d'entre eux étaient sous la responsabilité de l'aide à l'enfance** (Toronto Star, le mardi 25 mars 1997);
- ▶ **La négligence considérée comme un risque de décès chez les enfants – Une étude révèle que des jeunes ontariens décédés en 1994 et en 1995 étaient sous la surveillance de la Société d'aide à l'enfance** (The Globe and Mail, le 26 mars 1997);
- ▶ **Dix mille cas de violence à l'égard des enfants - La police de Toronto a ouvert une enquête à la suite de dix incidents par jour en moyenne au cours des trois dernières années** (The Globe and Mail, le vendredi 28 mars 1997);
- ▶ **Dans son rapport, un groupe d'étude réclame des normes pour lutter contre la négligence envers les enfants car elle peut causer la mort** (Ottawa Citizen, le mercredi 26 mars 1997).

L'information provenant de ces sources médiatiques, confirmée ensuite par le rapport final du Groupe d'étude, indique que 31 des 100 enfants décédés étaient sous la protection physique de la Société d'aide à l'enfance (SAE), alors que les 69 autres vivaient avec leurs parents et recevaient les services de cette société. On a déterminé que la négligence constituait le signe avertisseur le plus courant des actes provoquant la mort.

L'enquête Gove, menée en 1995 en Colombie-Britannique après la mort de Matthew Vaudreuil, âgé de cinq ans, tué par sa mère de 25 ans, a révélé qu'entre la naissance de Matthew en 1986 et le début de 1995, le *Ministry of Social Services* (ministère des Services sociaux) de la Colombie-Britannique avait recensé 264 décès d'enfants sous la protection du surintendant de l'aide à l'enfance et que le Ministère connaissait (*Gove Inquiry*, 1995, p. 213), comme ce fut le cas pour Matthew.

Inévitablement, les conclusions et les recommandations provenant de ces demandes de renseignements et des enquêtes continuent de rappeler aux Canadiens deux réalités très importantes : 1) que des enfants sont maltraités et en meurent; 2) que les organisations et organismes ayant le mandat légal de protéger les enfants montrent de graves lacunes. Ces conclusions et recommandations découlant des enquêtes susmentionnées révèlent les besoins suivants :

- La multiplication des services de prévention et d'intervention précoce;
- Une meilleure coordination et l'intégration des services;
- Davantage de ressources pour renforcer et préserver les familles;
- L'accroissement des activités de formation à l'intention du personnel;
- De meilleurs mécanismes de défense des droits;
- Un nombre plus raisonnable de cas à traiter par le personnel;
- Le recrutement et le maintien d'employés compétents et expérimentés;
- L'amélioration de la législation;
- L'augmentation du personnel cadre;
- La diminution du travail administratif;
- L'amélioration des normes d'évaluation;
- Une plus grande sensibilité à la diversité;
- Le renforcement de la collaboration parmi les fournisseurs des services;
- L'accroissement des ressources financières pour les parents afin qu'ils soient davantage en mesure d'accomplir leur tâche.

Il s'agit des enjeux sur lesquels les participants au groupe de réflexion devront se pencher dans leurs centres de ressources familiales et communautaires s'il faut soutenir leurs efforts visant à prévenir la violence à l'égard des enfants et à travailler en étroite collaboration avec les organismes d'aide à l'enfance.

L'histoire et l'expérience acquise en matière de prévention de la violence à l'égard des enfants illustrent le fait qu'au sein des organismes canadiens de protection de l'enfance, malgré des enquêtes publiques et des recommandations subséquentes en vue de modifier la législation, d'améliorer les normes, de recruter davantage de personnel, d'accroître la formation, de fixer des objectifs plus élevés, d'élaborer d'autres politiques et de rendre davantage de comptes, et malgré les efforts valables déployés, la réalité montre que ces efforts ne durent pas et qu'il ne permettent

d'obtenir qu'un minimum de résultats (Barter, 1997). Bien que des changements en profondeur aient eu lieu dans plusieurs ressorts, les objectifs ultimes consistant à améliorer la situation des enfants et des familles qui ont besoin d'aide et de protection sont loin d'être atteints. Wharf et MacKenzie (1988) mentionnent qu'en Colombie-Britannique, la transformation de l'ensemble des services d'aide à l'enfance à la suite de l'enquête Gove illustre le fait que les objectifs visant à améliorer les conditions de vie accablantes des enfants et des familles n'ont pas forcément été atteints. De la même manière, Anglin (1999) indique que l'expérience en Colombie-Britannique est révélatrice du fait que l'on n'y arrive pas à satisfaire les besoins fondamentaux des enfants.

Un nombre considérable d'enfants canadiens sont loin de bénéficier des quatre déterminants d'un développement sain (Conseil canadien de développement social, 1999). Il s'agit d'enfants dont la famille subit le stress de la pauvreté, de la discrimination, de la privation, du chômage et d'autres entraves notables aux ressources et aux débouchés dont ils ont besoin. Les familles qui se butent à ces obstacles sont celles que l'on retrouve dans les dossiers des services d'aide à l'enfance et celles avec lesquelles travaillent les centres de ressources communautaires cadrant avec le PACE et le PCNP. Ce sont les familles au sujet desquelles Schorr (1998) mentionne que le bon sens et la recherche prouvent manifestement que le stress constant et persistant que provoquent ces obstacles est à l'origine de situations où l'affection devient de l'hostilité, la discipline de la violence, la stabilité du désordre et l'amour de la négligence. La capacité de donner de l'amour s'amenuise en fonction d'un tel stress et cette situation multiplie les possibilités de violence et de négligence. Des millions d'enfants canadiens subissent les conséquences de ce stress continu et persistant au sein de leur famille (Hurtig, 1999; Murphy, 1999; Conway, 1997; Carniol, 1995; Développement des ressources humaines Canada, 1995; Campagne, 2000, 1999; Conseil canadien de développement social, 1999; Kitchen, 1995; Torjman et Battle, 1995; Baker, 1994; Ross et coll., 1994; Swift, 1995; McQuaig, 1993).

Ce qui arrive à ces enfants et à leur famille révèle que leur bien-être se détériore (Pulkington et Ternowesky, 1997) et qu'il est même dans un état critique (Mullaly, 1993). Des valeurs comme la compassion, les soins et les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de développement de la population font place à l'arrogance, à la domination, à l'exercice de l'autorité et au contrôle (Murphy 1999; Hurtig, 1999). Les organismes chargés de protéger les enfants se butent à des réalités telles que l'impossibilité de recourir à une justice sociale malgré la rhétorique politique prônant l'équité, l'égalité des chances et la protection des enfants. Le programme destiné à réduire les dépenses sociales, qui est fondé sur le mythe que ces dépenses sont incontrôlables, favorise une « société moins égale » (McQuaig, 1993, p. 43). Il supprime également tout droit des politiques publiques et revient à faire porter le blâme à la victime. Les organismes qui fournissent des services aux particuliers, comme les services de protection de l'enfance, sont en très mauvaise posture. Compte tenu de leur mandat de protéger et de soutenir les familles qui sont dans une situation précaire et d'améliorer leur bien-être, la société s'attend à ce que ces organismes et ceux qui y travaillent soient en mesure de protéger les vulnérables enfants de la violence, des abus et de la négligence. En outre, le programme de réduction des dépenses sociales a une incidence sur les mêmes programmes et services qu'ils administrent. Comme le souligne Theobald (1997), il semble que beaucoup de fonctionnaires ne font pas le lien entre les coupures de budget qu'ils gèrent et les conséquences qu'elles ont « sur le terrain ».

Pour les organismes de protection de l'enfance, ces conséquences signifient concrètement un financement limité, l'intégration de services et de programmes, et des ressources réduites. Les

professionnels et paraprofessionnels de ces organismes sont confrontés à l'incertitude, au déplacement, à des charges de travail accrues, à des protocoles rigides et à des politiques inflexibles, ainsi qu'à des attentes irréalistes de la part de la collectivité quant à la tâche qui leur incombe en matière de protection des enfants. De nombreux documents montrent que ces organismes sont en crise (Waldfoegel, 2000, 1998; Seita, 2000; Schorr, 1998; Callahan, 1996; Cohen et Austin, 1994; Farrow, 1991; Pecota, Whittaker et Maluccio, 1994; Wharf, 1993; Swift, 1995; Barter, 1994, 1997). Steinhawer (1991) donne un visage à la crise en affirmant que ceux qui travaillent à la protection des enfants sont « entraînés d'une crise à l'autre, essayant après coup d'empêcher qu'elle ne se produise au lieu d'avoir la possibilité de prendre le recul nécessaire, de planifier et de mettre en œuvre des services de prévention et d'intervention précoce adéquats, ou un plan de gestion bien élaboré sur une base permanente » (p. 227). Le stress qui sévit à l'intérieur de ces organismes à la suite de crises constantes et persistantes ressemble au stress que subissent les familles; il donne lieu à des situations où la créativité fait place à la conformité, l'idéalisme au cynisme, le partage aux rivalités de clocher, sans compter que l'on y craint et l'on y évite généralement les questions épineuses, les défis et les nouvelles idées.

On peut noter les conséquences suivantes :

« Certains travailleurs sociaux ont cautionné les arguments rejetant le blâme sur les victimes, ce qui leur permet de justifier l'échec du système et leur propre impuissance par rapport au comportement et aux faiblesses des clients. Par ailleurs, ceux-ci perçoivent les travailleurs comme des représentants d'organismes oppressifs, inaptés ou réticents à fournir de l'aide. Le conflit et les tensions qui découlent de la détérioration de la situation entre les travailleurs sociaux et les clients ont trop souvent des conséquences sur la relation que ceux-ci doivent entretenir. » (Cox et Joseph, 1998, p. 172 et 173).

Les organismes de protection de l'enfance ont le même sentiment d'aliénation et d'impuissance que les familles avec lesquelles ils travaillent, et ce, à plusieurs égards. Callahan (1993) écrit à ce sujet :

« Les organisations et les intervenants qui se consacrent à l'aide à l'enfance sont traités tout comme les enfants et les familles dont ils s'occupent. D'une part, ils sont souvent mis au pilori dans la presse et les tribunes publiques lorsque quelque chose ne tourne pas rond : un enfant sous leur garde est victime de violence ou tué, ou encore des parents accusent les travailleurs d'avoir agi avec brusquerie en appréhendant leur enfant. D'autre part, ils sont généralement négligés, et ce, de façon chronique; il n'est pas fait étalage du travail qu'ils accomplissent quotidiennement pour le bien-être des enfants, souvent dans des conditions difficiles et avec des ressources limitées. » (p. 64)

Les participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP estiment évident que les parents et les familles ne soient pas les seuls à avoir de la difficulté à prévenir la violence à l'égard des enfants, car ceux qui ont le mandat de fournir des services en ont aussi. Se fondant sur leurs connaissances, les participants reconnaissent sans hésitation le stress qu'éprouvent les parents, les familles et les enfants avec qui ils travaillent, ainsi que les organismes d'aide à l'enfance et les professionnels et le personnel qui se consacrent à la prévention de la violence. Ils ont par

ailleurs unanimement convenu que la prévention de cette violence doit être perçue dans ce contexte dont ressortent plusieurs thèmes importants.

Thèmes

En premier lieu, il existe une tendance à esquiver les questions liées à la pauvreté, à la violence, à la diversité, à la santé, à la justice, au genre et à la collectivité lorsque l'on s'occupe d'enfants et de familles qui sont dans une situation accablante. Wharf (1993) affirme :

« Au Canada, l'aide à l'enfance est visée par un ensemble de programmes résiduels, mal financés, conçus seulement pour aider les familles qui n'en peuvent plus. La politique en cette matière est le reflet des conséquences qu'a pu avoir une société qui s'est constamment dérobée à la tâche de répartir les pouvoirs et les revenus de manière juste et équitable entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les races et les classes. » (p. 211)

L'un des aspects les plus troublants des observations de Wharf est la distinction qu'il fait, en apparence, entre la pauvreté et l'aide à l'enfance. Pourtant, on admet manifestement que la pauvreté sert de cadre à la protection des enfants (Callahan, 1993). Ce dernier auteur déclare :

« Les travailleurs sociaux qui se consacrent à l'aide à l'enfance souffrent, dit-on, d'une crise d'authenticité. Bien qu'ils soient formés pour aider les autres et qu'ils s'attendent à le faire, ils savent que leur travail, bien qu'utile à certains à l'occasion, sur le plan individuel, vise en fait des problèmes plus vastes de pauvreté, de racisme et d'inégalité entre les sexes. En agissant dans un cadre fondé sur le maintien de ces inégalités, les travailleurs entretiennent cette situation. » (p. 211)

L'injustice et l'inégalité qui ont cours dans la société canadienne semblent se répandre au même rythme que les dépenses sociales diminuent. Les valeurs et les mentalités qui influent sur les décisions d'appliquer ces réductions sont les mêmes qui plongent beaucoup d'enfants et de familles dans des situations accablantes et provoquent des situations favorisant la violence à l'égard des enfants. Les pouvoirs publics ne semblent manifestement pas comprendre ce que signifient les réductions budgétaires pour les citoyens défavorisés. Ils affichent plutôt un mépris profond envers les pauvres; les soins et l'éducation par les parents ne sont pas valorisés et ne valent pas l'investissement; l'État ne veut aucunement fournir des services de soutien permettant de compenser adéquatement les manques dans les familles. Ces attitudes ne peuvent rester cachées ou servir de toile de fond lorsque l'on envisage d'assurer des services et d'intervenir pour prévenir la violence à l'égard des enfants.

Les travaux et les recherches d'Hooper-Briar (1996) auprès des fournisseurs de services, des parents et des familles ont permis de conclure que ces attitudes sont effectivement étouffées et courantes et de relever les lacunes suivantes :

- ▶ Le manque de mesures pertinentes face aux besoins, aux facteurs de risque et à la résilience des enfants, des familles et de leur collectivité;

- ▶ Le manque de capacités pour s'occuper des causes profondes de vulnérabilité que créent le racisme, les préjugés de classe, la marginalisation, le fait d'être sans-abri, le sentiment d'impuissance et le désespoir;
- ▶ Le manque de pertinence des interventions par rapport à ce que vivent les bénéficiaires;
- ▶ L'absence d'une approche tenant compte des causes et des classes sociales, car les pratiques courantes s'attachent aux cas particuliers et omettent de tenir compte des causes profondes des problèmes et de la classe sociale des personnes touchées;
- ▶ Le retard sur les connaissances et les défis actuels ainsi que sur le degré de perception des enjeux que suscitent les pratiques.

Les participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP sont en mesure de relever les mêmes lacunes dans les pratiques d'aide à l'enfance au sein de leur collectivité, particulièrement en ce qui concerne la protection des enfants.

Le deuxième thème tient au fait que la violence à l'égard des enfants est un problème qui relève surtout des femmes. Selon Hutchison (1992), il y a trois raisons importantes de considérer l'aide à l'enfance comme une question qui vise les femmes :

« En premier lieu, tant et aussi longtemps qu'une société patriarcale délèguent le soin des enfants exclusivement aux femmes en milieu privé, celles-ci seront individuellement responsables du bien-être de chaque enfant. En deuxième lieu, tant et aussi longtemps que les femmes agiront presque exclusivement comme des pourvoyeuses de soins aux enfants, la question de l'allocation des ressources consacrées à de tels soins dans la société relèvera des femmes. En troisième lieu, la politique et les pratiques actuelles d'aide à l'enfance sont élaborées sous les pressions de diverses catégories de femmes. » (p. 68).

On estime que quelque 70 % (Swift, 1995) des services directs d'aide à l'enfance au Canada sont fournis par des femmes, et un grand nombre de travailleuses sociales œuvrent dans ce domaine. Les soins, le stress et les responsabilités liés à ce travail ont d'énormes conséquences sur leur rôle en faveur du bien-être des enfants, car ces fonctions ne sont pas nécessairement valorisées dans une société patriarcale. Comme tel, ce travail ne reçoit pas la reconnaissance et n'a pas le prestige qu'il mérite.

L'aide à l'enfance est également une question qui concerne les femmes parce que ce sont les mères qui sont visées par la majorité des dossiers concernant la protection d'enfants. Ce sont elles qui, au bout du compte, sont tenues responsables de la protection de leurs enfants. Même lorsque les hommes sont les auteurs de mauvais traitements, les femmes ont la responsabilité de maîtriser leur comportement. Ces mères et leurs enfants font aussi partie des plus pauvres. Beaucoup d'entre elles sont célibataires et seules, membres de minorités raciales, particulièrement de race noire et d'origine autochtone (Swift, 1995), et la plupart n'ont pas les ressources et le soutien suffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants (Torjman et Battle, 1995). Ces mères se retrouvent dans des situations où non seulement elles font preuve de négligence et de violence et oublient de se protéger, mais où elles doivent de surcroît choisir quoi négliger. Certains de ces choix sont si difficiles que leurs enfants sont victimes de négligence et de violence.

Hutchison (1992) déclare à ce sujet :

« [...] les femmes sont plus susceptibles d'être l'objet d'une enquête pour mauvais traitements à l'égard d'un enfant et moins susceptibles de recevoir des biens et des services. De telles manières d'agir ont été coûteuses tant pour les hommes que pour les femmes et les enfants, mais une part exagérée du fardeau revient aux foyers dirigés par des mères célibataires et pauvres, car ces foyers sont majoritaires au sein du réseau de protection de l'enfance. » (p. 75).

Gilroy (1990) écrit quant à lui :

« Comme le révèle une récente étude sur le bien-être menée en Nouvelle-Écosse, l'État entre dans la vie des mères célibataires de façon intimiste, dominatrice et sexiste. Ces femmes sont censées élever leurs enfants avec des montants d'argent inférieurs au minimum nécessaire reconnu pour se nourrir, se vêtir et se loger; cela signifie donc qu'elles vivent bien en deçà du seuil de la pauvreté. Si elles ne sont pas capables de nourrir, d'habiller, d'abriter et de prendre soin de leurs enfants à la satisfaction des organismes d'aide, ces enfants peuvent faire l'objet de mesures de protection ou leur être enlevés. Les femmes qui sont bénéficiaires de prestations de bien-être ont peur d'être perçues comme des mères indignes et se sentent menacées dans le cadre de leurs relations avec les travailleurs sociaux ou, en fait, avec la plupart des représentants d'organismes gouvernementaux. » (p. 61).

Goffin (1983) fait ressortir plus explicitement un troisième thème en déclarant :

« On reconnaît de plus en plus que les parents ne sont pas toujours directement responsables de ce qui advient de leurs enfants. La théorie voulant que la société assume une part de responsabilité en fournissant un système de soutien aux familles reconnaît qu'un bon nombre des problèmes les plus critiques auxquels font face les familles et leurs enfants dépassent le plan individuel et sont la manifestation de conditions extérieures qui se répercutent sur leur vie. Ce point de vue fait valoir qu'il est inutile de centrer l'attention sur un seul enfant sans tenir en même temps compte du contexte social et économique dans lequel vit sa famille. » (p. 284)

Schorr (1988) situe un peu plus le contexte dans lequel de nombreux enfants sont l'objet de négligence et de violence :

- *« Ce sont des enfants qui grandissent auprès de parents qui sont non seulement pauvres mais isolés, diminués, amoindris par leur entourage et plus stressés qu'il ne peuvent l'être. L'adversité que vivent ces enfants persiste avec le temps en accentuant continuellement ses effets destructeurs.*
- *Ce sont des enfants qui ont porté un fardeau avant même de naître, car la santé de leur mère n'a pas été bien surveillée, pas plus que la leur lorsqu'ils étaient au stade de nourrisson et ensuite de petit enfant. Ils sont plus vulnérables que les autres au stress, d'autres sortes de stress les accablent en grandissant et ils sont moins enclins à être prémunis contre les effets de ces stress.*

- *Ce sont des enfants qui grandissent au sein de familles dont la vie est désordonnée, dont les parents sont trop épuisés pour leur apporter un soutien constant ainsi que le cadre de référence et la stimulation qui préparent les autres enfants à l'école et à la vie. Ils connaissent l'échec dès qu'ils entrent dans le monde extérieur à leur famille (et même souvent avant) et se convainquent rapidement qu'ils sont nés pour l'échec.*
- *Ce sont des enfants dont la connaissance de l'échec est aggravée et renforcée par le fait qu'ils n'acquièrent pas à l'école les connaissances que l'on y inculque, et qui apprennent de bonne heure que leur avenir n'est pas rempli de promesses. La perspective d'un emploi satisfaisant et bien rémunéré et d'une vie de famille stable semble faible. Étant donné qu'ils perçoivent l'avenir comme peu attrayant, ils entrent dans l'adolescence avec aucune raison de croire qu'ils ont quelque chose d'important à perdre en quittant l'école, en commettant des crimes ou en ayant des bébés à l'adolescence sans être mariés.*
- *Ce sont des enfants qui manquent d'espoir, de rêves et d'intérêt en l'avenir, c'est-à-dire du fondement nécessaire pour surmonter l'adversité et oublier les récompenses immédiates en visant les résultats à long terme. » (p. 31)*

Selon Schene (1996), la compréhension du contexte dans lequel vivent les enfants et les familles procure les connaissances et l'analyse nécessaires pour appuyer les principes qui suivent en matière de services et de programmes à l'intention des enfants et des familles :

- ▶ Reconnaître qu'il est important de fournir des services d'intervention précoce et de prévention aux enfants et aux familles avant que les problèmes empirent;
- ▶ Instaurer un système plus global en vue de satisfaire les besoins fondamentaux en matière de nourriture, de logement, de santé et d'habillement;
- ▶ Passer des programmes spécifiques à un système communautaire au sein duquel les spécialistes de l'enseignement, du droit, de la santé mentale, de l'application des lois et des services sociaux travaillent de façon concertée;
- ▶ Déstigmatiser ou normaliser l'aide dont les parents ont besoin, car un rapport motivé faisant état de violence et de négligence ne devrait pas être la voie normale d'accès aux services; il faut trouver une meilleure façon de sensibiliser ces parents;
- ▶ Implanter des points de soutien et de service dans le voisinage et la collectivité, car il faut trouver d'autres moyens de mettre les enfants et les familles en relation avec leur milieu;
- ▶ Améliorer l'aspect culturel des services fournis aux enfants et aux familles en mauvaise situation.

Si les politiques et les pratiques relatives à la violence faite aux enfants ne comportent pas de telles dimensions, Gil (1998) a alors raison de soutenir que le degré de violence et de négligence dont la société fait preuve envers les enfants dépasse celui des parents. Les participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP appuient l'importance que revêtent ces dimensions et espèrent les voir se réaliser concrètement dans leurs centres de ressources familiales et communautaires.

Un quatrième thème a trait aux pratiques qui tiennent adéquatement compte de la culture, notamment celle des peuples autochtones. Les participants conviennent de la place importante que revêt la diversité dans leurs pratiques et soulignent la nécessité de placer l'aide à l'enfance

dans un contexte historique en ce qui concerne ces peuples. Ce thème exige donc un examen plus approfondi.

Armitage (1993) situe la portée des enjeux que suscite la fourniture de services d'aide aux familles et aux enfants dans les collectivités autochtones :

« Au Canada, depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les Indiens, en 1876, jusqu'aux années 1960, l'aide aux enfants des peuples des Premières nations était dominée par une politique d'assimilation qui recourait à des méthodes d'enseignement pour changer la culture et le caractère de ces enfants. Les pensionnats administrés par l'Église représentaient les établissements centraux d'application des stratégies. Lorsque la politique d'assimilation a fait place à la politique d'intégration, les pensionnats ont cédé le pas à la stratégie d'aide à l'enfance afin de s'assurer, pour la deuxième fois, que la prochaine génération d'enfants indiens soit différente de celle de leurs parents. Les enfants qui étaient loin de leurs parents parce que les autorités chargées de leur bien-être jugeaient ces derniers négligents ou violents, étaient élevés dans des foyers d'accueil ou adoptés. Présentement, plusieurs collectivités autochtones prennent en main la gestion de leurs propres programmes d'aide à l'enfance afin de veiller à ce que la prochaine génération d'enfants indiens soit élevée dans son milieu et dans sa culture. » (p. 131)

La politique d'assimilation appliquée dans les pensionnats a eu un effet dévastateur sur les enfants, les familles et les collectivités autochtones. Éloignés de leur famille, de leur milieu et de leur culture, les enfants étaient l'objet d'un autoritarisme qui prenait souvent la forme de violences physiques et sexuelles. L'imposition de la culture et de valeurs européennes a dégradé la culture, la langue, les valeurs et l'histoire autochtones. Les termes « cataclysme culturel » ont servi à décrire tout ce qui s'est passé durant le processus d'assimilation (Timpson et coll., 1988). Le colonialisme structurel et culturel, caractérisé par l'imposition du pouvoir et de l'autorité de la culture blanche dominante, n'a tenu aucunement compte des valeurs, du mode de vie et des structures sociales et politiques autochtones (MacKenzie et Hudson, 1985). Cette attitude eurocentrique consistait à exercer un contrôle social en se fondant sur le principe selon lequel tout mode de vie qui ne cadre avec celui de la culture dominante est différent et doit par conséquent changer. Les enfants devaient échapper à ce mode de vie « différent » et être encadrés au sein d'établissements d'enseignement.

La politique d'intégration appliquée par les organismes d'aide à l'enfance, qui a été instaurée au cours des années 1960 et est désormais connue comme le « *scoop* des années 1960 » (Groupe de discussion sur la collectivité, Comité autochtone, 1992), a suscité rapidement des appréhensions chez les enfants autochtones et leur famille. Ce comité mentionne qu'en 1955, 1 % des enfants sous la garde du surintendant de la Colombie-Britannique étaient autochtones, et qu'en 1960, cette proportion avait atteint 40 % (p. 20). Ces enfants étaient en majeure partie élevés par des familles anglo-canadiennes qui n'étaient pas sensibles à leur culture et qui étaient incapables de répondre à leurs besoins d'autochtones. À nouveau, comme ce fut le cas dans les pensionnats, ces enfants ont perdu leur identité culturelle, leurs liens familiaux et leurs racines. Le passage des pensionnats à des familles d'accueil et d'adoption n'a constitué qu'une variante dans la façon de fournir des services d'aide à l'enfance comparativement au changement de valeurs que sous-tendaient ces pratiques. Le contrôle social exercé par le biais de ce « sauvetage » d'enfants est

resté une pratique dominante. La politique d'intégration par le truchement du réseau de l'aide à l'enfance n'a fondamentalement été qu'une forme de colonisation.

Comme le souligne Johnston (1983) : « Les attitudes peuvent avoir quelque peu changé depuis les années 1960, mais on trouve encore un plus grand nombre d'autochtones que de non autochtones dans le réseau de l'aide à l'enfance (p. 62). Nombreux sont les documents exposant les motifs qui ont incité les autorités à retirer les enfants autochtones à leur famille et à leur collectivité (Timpson, 1995; Johnston, 1983; Armitage, 1993; McKenzie et Hudson, 1985; Sinclair et coll., 1991). Se fondant sur ces documents, la discussion s'est orientée sur l'incompréhension culturelle, la situation économique défavorable de plusieurs peuples autochtones, la pauvreté, l'isolement, les conflits de compétence, le chômage et l'alcoolisme. Selon le Conseil canadien de développement social (1989) : « Les peuples autochtones du Canada forment le groupe le plus désavantagé au pays sur le plan économique. Leurs familles vivent généralement des privations à plusieurs égards et font souvent face à des charges et à des difficultés plus grandes en élevant leurs enfants » (Feuillet n° 4).

Il est cependant primordial de prendre conscience que cette réalité et ces dimensions sont la manifestation d'autres problèmes, par opposition aux raisons qui motivent le fait que ces enfants sont pris en charge. Comme le soulignent Sinclair et coll. (1991), il est manifeste que les pratiques d'aide à l'enfance ont gravement contribué à la détérioration des cultures autochtones au Canada. Le nombre d'enfants autochtones qui ont été pris en charge par les autorités provinciales et territoriales compétentes sont des indicateurs évidents de cette détérioration. D'autres indicateurs relevés dans la documentation montre que les peuples autochtones ont aussi subi un anéantissement culturel et spirituel :

« La proportion d'enfants autochtones vivant hors de leur foyer pour fin de protection est dix fois plus grande que celle des enfants non autochtones; la proportion d'enfants autochtones qui se suicident est sept fois plus grande que celle des enfants non autochtones; on dit que les cas de violence parmi les autochtones sont sept fois plus nombreux que la moyenne nationale; les médias divulguent des abus sexuels cachés [...]. » (Timpson, 1995, p. 540)

Ce qui ressort de façon évidente de l'analyse historique des pratiques d'aide à l'enfance à l'égard des autochtones, c'est la domination que la culture blanche a exercée par voie d'assimilation ainsi que l'intégration par voie d'assistance. Cette assimilation et cette intégration ont forcé plusieurs peuples autochtones à percevoir le réseau de l'aide à l'enfance comme un mécanisme de génocide culturel (Sinclair et coll., 1991). L'imposition de la culture, des valeurs, des lois et des systèmes de la société dominante n'a donné lieu à aucune reconnaissance des lois, des valeurs et des modes de vie des peuples autochtones. Cette reconnaissance constitue une dimension importante dans le cadre du passage des principes d'assimilation et d'intégration à celui de la « décolonisation » (McKenzie et Hudson, 1985; Taylor-Henley et Hudson, 1992). La décolonisation implique le renforcement des capacités et l'appréciation des valeurs des peuples autochtones. Selon McKenzie et Hudson (1985), la décolonisation exige ensuite le transfert aux autochtones, pour les autochtones, de l'autonomie et de l'encadrement des services compétents d'aide à l'enfance (p. 134). Pour ce faire, selon ces auteurs, trois modèles généraux s'imposent.

En premier lieu, il faut engager du personnel autochtone pour offrir des services convenables, d'un point de vue culturel, au sein des collectivités locales. Cela dépasse la simple fourniture de services qui s'avèrent culturellement épineux. Comme le signalent Morrissette et coll. (1993),

des services convenables sur le plan culturel doivent émaner de la culture traditionnelle du groupe minoritaire et être en harmonie avec elle (p. 92). Les travailleurs autochtones doivent connaître en détail l'histoire de la relation entre les organismes d'aide à l'enfance des blancs dominants avec les peuples autochtones. Cette version de l'histoire devra établir un lien avec l'« autochtonité » et mentionner le fait que le colonialisme passé a eu de sérieuses conséquences sur les valeurs et les croyances traditionnelles, et ce lien peut avoir une dimension non traditionnelle, néo-traditionnelle ou traditionnelle (Morrissette et coll., 1993). La compréhension de ce lien est liée à la connaissance des valeurs et des croyances fondamentales des autochtones ainsi qu'à l'explication du fait qu'il peut exister une identité assortie d'une philosophie particulière à caractère traditionnel, néo-traditionnel ou non traditionnel. Sans égard à la philosophie, le lien avec la réalité autochtone est essentiel, et des services culturellement convenables et l'engagement de personnel autochtone amélioreront ce lien important.

Le deuxième modèle d'encadrement autochtone concerne la prestation des services non prévus par la loi comme la consultation de soutien, les services d'aide familiale et le recrutement de familles d'accueil. Étant fournis au niveau de la collectivité et sous son contrôle, ces services sont jugés essentiels en matière d'intervention précoce et de sensibilisation de façon à éviter toute mesure prévue par la loi comme la protection des enfants. Le troisième modèle est lié à la tendance voulant que les autorités autochtones prennent complètement en main tous les services d'aide à l'enfance. Cette tendance est en accord avec le désir des peuples autochtones de jouir d'un gouvernement autonome, mais les discussions se poursuivent au sujet de cette prise en main. Des exemples montrent que les autorités provinciales chargées de l'aide à l'enfance délèguent la direction et la responsabilité des services aux peuples autochtones dans ce domaine. Il s'agit du « modèle d'autorité déléguée » (Taylor-Henley et Hudson, 1992, p. 14). En vertu de ce modèle, les gouvernements provinciaux conservent compétence et direction. Cela signifie que l'aide à l'enfance étant du ressort des provinces, celles-ci disposent d'une ultime compétence à l'égard des dispositions des lois et des règlements ainsi que des politiques qui s'y rattachent, et les organismes relèvent du système judiciaire provincial (Taylor-Henley et Hudson, 1992, p. 15).

En fonction du modèle d'autorité déléguée, bien que la compétence et la direction échoient aux autochtones en matière d'administration et de prestation de services, les plus hautes fonctions de direction demeurent en réalité entre les mains de la culture dominante non autochtone. À plusieurs égards, ce modèle préconise la multiplication des transferts de cas d'aide à l'enfance des provinces et des sociétés d'aide à l'enfance aux organismes autochtones. Il existe en fait des partenariats entre les collectivités autochtones et les autorités provinciales d'aide à l'enfance. Cependant, ces partenariats ont pour caractéristiques celles que Rodal et Mulder (1993) leur donnent, à savoir d'être consultatifs, participatifs et fonctionnels; ces auteurs prévoient un partage implicite des pouvoirs, des responsabilités, des investissements et des risques. Comme telles, la communication, la coordination et la coopération se sont améliorées, mais l'on n'assiste pas à un vrai virage en matière de compétence et de direction. Pour que ce virage se produise, le modèle prévoit un partenariat de collaboration, comme le prône Rodal et Mulder (1993), car, selon eux, il s'agit d'un vrai partenariat qui supprime ceux conclus à des fins de consultation, de contribution ou d'exécution. La collaboration signifie : de s'écarter de la manière de pensée et d'agir qui donne lieu aux partenariats traditionnels pour adopter ouvertement le partage des pouvoirs et des ressources; de diriger les activités de façon différente; de partager les risques; de s'entendre sur des buts communs et de s'efforcer mutuellement d'atteindre ces buts en se fondant

sur des éléments comme la résolution concertée des problèmes, le respect, la confiance et l'autonomie (Barter, 1996).

La définition que donne Barter (1996) de la collaboration cadre avec le modèle d'autonomie mis de l'avant par Taylor-Henley et Hudson (1992), lesquels prônent la pleine reconnaissance de la compétence des autochtones en matière d'aide à l'enfance. Son adoption entraînerait non seulement un changement de compétence légale et de pouvoirs à l'égard des politiques, des procédures et des normes, mais aussi un changement dans l'attitude et les valeurs des autorités provinciales et fédérales. Ce modèle d'autonomie correspond au cercle d'autonomie gouvernementale de Durst (1996) selon lequel les peuples autochtones peuvent retrouver leur « autonomie historique » (p. 111) et prendre en main leur destinée comme c'était le cas avant l'arrivée des Européens. La mise en place de ce modèle est un processus qui ne se réalisera que grâce à une détermination véritable de collaborer. Cela signifie d'avoir la volonté de travailler comme des « égaux » (Taylor-Henley et Hudson, 1992), en communiquant différemment, en nouant des relations faites de confiance, de respect, d'autonomie et d'interdépendance, et, dans une optique d'aide à l'enfance, en saisissant et en appréciant ouvertement les valeurs des peuples autochtones (Barter, 1997).

Le dernier thème a trait à la collectivité, et bien que le concept qui s'y rapporte ait toujours prévalu en matière d'aide à l'enfance, il s'agit généralement d'un élément qui est envisagé après coup. Les services et les programmes destinés à protéger les enfants et à prévenir la violence à leur égard, de même que les organismes qui s'y consacrent, ne tiennent généralement pas compte de la collectivité et ne reconnaissent donc pas ses forces et ses capacités. La collectivité a tendance à abandonner ses responsabilités aux organismes de services et aux professionnels, ce qui a pour effet de lui faire perdre ses pouvoirs ou de les compromettre. Sans eux, les collectivités s'exposent à perdre de leur importance et à ne pas participer à des processus importants qui les concernent autant que les familles, les jeunes et les enfants qui en font partie. Comme le préconisent les participants au groupe de réflexion, il faut réinstaurer la notion de collectivité si les enfants sont pour cette dernière un sujet de préoccupation et de responsabilité.

En examinant le cas des jeunes à risques, Brendtro et coll. (1990) expliquent le concept de la réforme dans les termes suivants :

« Un contexte de réforme favorise des changements qui satisfont les besoins des jeunes gens et de la société. Récupérer signifie redresser et rétablir, et redonner de la valeur à ce qui a été déprécié. Un contexte de réforme efficace comporte les objectifs suivants :

1° Appartenir à une collectivité solidaire au lieu d'errer dans un contexte bureaucratique dépersonnalisé;

2° Satisfaire ses besoins afin de maîtriser la situation et de ne plus endurer des structures rigides conçues pour le bien des adultes;

3° Faire participer les jeunes afin qu'ils tracent eux-mêmes leur avenir tout en reconnaissant que la société doit maîtriser tout comportement dangereux;

4° Percevoir les jeunes comme des personnes capables de rendre service, et non pas seulement comme des bénéficiaires sans défense dépendant totalement des adultes. » (p. 2 et 3)

Le concept de la réforme implique la participation de la collectivité à la prévention de la violence à l'égard des enfants ainsi que des organisations et organismes qui s'y consacrent. Il n'est désormais plus acceptable que les collectivités se tournent vers d'autres intervenants pour trouver des solutions à la violence et à la négligence à l'égard des enfants. Ces intervenants comprennent notamment les professionnels, les responsables de l'exécution des programmes gouvernementaux, les services publics d'aide sociale et les organismes de protection de l'enfance qui tendent à être bureaucratisés, rigides et complexes, et sont régis et dirigés par des politiques et des procédures. Ils sont tous soutenus et financés en fonction du principe que les professionnels et les structures organisationnelles possèdent les réponses. Cela donne le sentiment d'une mentalité selon laquelle tout peut s'arranger. Le message clair ou caché que reçoit la collectivité est qu'elle n'est pas en mesure d'agir et de résoudre ses problèmes, et que les professionnels et les organismes détiennent la solution.

Cette mentalité tend à favoriser les pratiques qui illustrent le paradigme de l'expert (Condeluici, 1995). La concentration tend à axer l'attention sur les déficits et la résolution de problèmes que préconisent le professionnel et l'organisme. Les interventions deviennent compartimentées et les ressources sont réparties à l'intérieur des limites de l'organisme. Ces pratiques négligent les forces, les ressources et les capacités de la collectivité. Comme dans l'optique de récupération des jeunes à risques qui est avancée par Brendtro (1990), les collectivités ont aussi été négligées et dépréciées. Il est important qu'elles se redressent et se rétablissent pour pouvoir remettre en question et changer l'approche voulant que les intervenants peuvent tout arranger.

Plusieurs raisons importantes motivent la réforme de la collectivité. En premier lieu, les familles, les jeunes et les enfants qui éprouvent des problèmes et se butent à de gros obstacles sont perçus comme nécessiteux et différents. Ils sont traités comme des clients, des cas et des bénéficiaires de services, et se trouvent en position d'infériorité. Comme de plus en plus de familles, les jeunes et les enfants exigent davantage de services et d'interventions, et la tendance consiste à recourir à un plus grand nombre de programmes et de professionnels pour prendre soin d'eux. En agissant de cette manière, on considère davantage les gens comme des clients (Smale, 1995, p. 65) et l'on confie aux organismes et aux professionnels la charge de résoudre les problèmes et de susciter des changements. Le professionnel tend à individualiser les problèmes sociaux, alors que les organismes les compartimentent. McKnight (1995) évoque la métaphore du verre à moitié plein pour indiquer que les services sociaux actuels perçoivent les personnes en fonction de leurs besoins en oubliant leurs forces et leurs capacités. Le fait de centrer l'attention sur la moitié vide du verre revient à la centrer sur les lacunes, autrement dit sur les « besoins » (p. 103). Ceux-ci semblent être diagnostiqués et étiquetés comme quelque chose qui nécessite une intervention. La collectivité attend ça, et on a l'impression que le professionnel et l'organisme s'occupent des problèmes en son nom; « ils le font pour la collectivité » (Rivera et Elrich, 1995, p. 18; 1998, p. 17).

« Non seulement cette méthode est inefficace, mais elle accroît le risque de se sentir avalé tout rond par les gens avec lesquels on travaille. Et cela se termine trop souvent par un autre délaissement de la part d'une collectivité dont les antécédents avec les services sociaux ont davantage consisté en une belle rhétorique qu'en un changement notable sur le plan social. » (Rivera et Elrich, 1995, p. 18)

En deuxième lieu, si les organismes et les professionnels qui s'occupent des enfants semblent ne pas répondre aux attentes de la collectivité en ce qui a trait à la prévention de la violence à l'égard des enfants, ils sont perçus comme une source de problèmes par la majorité de la collectivité. La réaction typique consiste à trouver une manière de régler la situation, quelle qu'elle soit. En matière de violence et de négligence à l'égard des enfants, cette réaction s'est résumée à mener des enquêtes publiques et à appliquer des recommandations visant à modifier la manière de fournir des services. Le rôle de la collectivité n'est pas forcément celui d'un partenaire égal dans la mise en oeuvre de toute recommandation, et ce rôle de la collectivité ou du public semble s'arrêter à l'idée que leur participation à la résolution des problèmes n'a pas besoin d'être soutenue par d'autres organismes que ceux qui financent et emploient les travailleurs sociaux et d'autres professionnels qui se consacrent à prévenir la violence à l'égard des enfants et à aider les familles qui éprouvent des difficultés. Une fois ces organismes et professionnels en place, il est généralement courant de se préoccuper de ce que Reamer (1993) appelle « l'intérêt public » (p. 35), et Wharf (1990) « les réponses aux problèmes personnels » (p. 28).

L'importance accordée à l'intérêt public tend à ce que l'attention soit axée sur l'efficacité organisationnelle, les responsabilités et les problèmes des familles et des enfants qui exigent des services, au lieu d'inciter tous les citoyens à prendre part à la résolution des problèmes pour le bien commun, c'est-à-dire les familles et les enfants qui ont besoin de soutien et de services ainsi que le reste des familles et des enfants. Ces familles, ces jeunes et ces parents que l'on perçoit comme n'ayant pas de problèmes, sont rarement, sinon jamais, considérés comme un groupe cible d'intervention. Plusieurs d'entre eux ont des ressources, du pouvoir et de l'influence. Il est important de les amener à prendre conscience que la solution ne réside pas dans l'établissement d'organismes de services pour « tout arranger », et que leur contribution signifie davantage que de payer des taxes et de soutenir les organismes pour obtenir davantage. Comme le souligne McKnight (1995) : « À mesure que les pouvoirs des professionnels et des organismes de services s'accroissent, la légitimité, les pouvoirs et les capacités des citoyens et de la collectivité diminuent. Le citoyen fait place au client et l'action communautaire s'affaiblit » (p. 106). La collectivité doit récupérer des pouvoirs, mais cela signifie que tous les citoyens, les parents, les jeunes, les organismes et les professionnels voués à aider les enfants progressent comme des partenaires qui agissent pour le bien de toute la collectivité.

En troisième lieu, la société canadienne est au beau milieu d'un processus de transition et de changement alors qu'elle s'emploie à faire face et à réagir à la mondialisation de l'économie et de la concurrence, aux changements démographiques, aux progrès techniques, aux bouleversements et à l'incertitude politique, à la réforme et à la restructuration des pouvoirs publics, et à la reconfiguration de l'image du bien-être au Canada. La crise qui touche le bien-être est un thème récurrent (Pulkington et Ternowetsky, 1997; Mullaly, 1993). La controverse règne en permanence; elle est souvent amère et résulte des projets gouvernementaux de réforme et de restructuration des services de santé, d'éducation et de bien-être, et de l'aide sociale dispensée à titre individuel. L'intégration des services et des programmes, la réduction des ressources, les visées d'un travail concerté et sous forme d'équipes inter-professionnelles, de même que le leadership et les partenariats communautaires sont des concepts qui suscitent des changements importants sur le plan organisationnel, par exemple, dans les rôles et les responsabilités. On accorde la priorité au rendement, à l'efficacité et à la responsabilité sans porter l'attention qui s'impose au processus. Étant donné que plusieurs intervenants ne participent pas aux décisions

qui les touchent directement et indirectement, il n'existe pas de possibilités de dialoguer, de sensibiliser, d'éduquer, de nouer des relations, de conclure des partenariats et de collaborer. Il y a une absence évidente de processus et une sensation bien réelle que l'on néglige les intérêts fondamentaux des citoyens vulnérables et défavorisés.

Dans ce mouvement de transition et de changement, les citoyens, les professionnels des services sociaux, les collectivités et les organismes sont l'objet de pressions et d'attentes sans précédent qui les forcent à s'attaquer aux enjeux que représente la protection des enfants contre la violence et la négligence. Et cela a des incidences importantes sur tous les intéressés :

1. Pour ceux qui cherchent ou exigent des services, à savoir les enfants, les jeunes et les familles sans ressources, cela signifie la pauvreté, la répartition inéquitable des revenus et des pouvoirs, une mauvaise santé, le manque d'accès aux services, de longues listes d'attente, l'exclusion, et des lacunes dans le réseau de la sécurité et de l'aide sociales.
2. Pour les organismes de protection de l'enfance, cela signifie un financement limité, l'intégration des services et des programmes, la réduction des ressources et la restructuration organisationnelle alors que les gouvernements transfèrent les responsabilités aux organismes de services communautaires.
3. Pour le personnel et les professionnels responsables de la protection de l'enfant qui travaillent au sein de ces organismes, cela signifie l'incertitude, le déplacement, l'accroissement de la charge de travail et de nouvelles responsabilités qui exigent de nouvelles aptitudes et compétences.
4. Pour les collectivités, cela signifie le passage à une société où l'écart entre les riches et les pauvres est encore plus prononcé, entraînant une répartition des ressources caractérisée par une richesse et une pauvreté extrêmes.

Ces incidences comportent des tensions et des conflits. Par exemple, « les clients qui dépendent de ces organismes perdent la notion, déjà précaire, d'avoir droit à des services et à des ressources » (Cox et Joseph, 1998, p. 171). L'ouvrage de Barbara Murphy (1999) intitulé *The Ugly Canadian: The Rise and Fall of a Caring Society* (Le vilain Canadien : les hauts et les bas d'une société humanitaire), ainsi que celui de Mel Hurtig intitulé *Pay the Rent or Feed the Kids: The Tragedy and Disgrace of Poverty in Canada* (Payer le loyer ou nourrir les enfants : la tragédie et la honte de la pauvreté au Canada) donnent à penser que cette perte a de graves conséquences pour les citoyens et les familles défavorisés.

Les relations sont également tendues entre les travailleurs sociaux et leurs clients, les secteurs professionnels, les employés et les employeurs, les organismes de services sociaux, et entre ces derniers et la collectivité en raison de tensions et de conflits. Ce genre de relations fait régner le désordre. La place soufflée accordée au rendement, à l'efficacité et à la reddition de comptes au sein des organismes publics qui s'occupent des enfants a incidemment et totalement changé la façon de mettre en œuvre les programmes, de fournir des services publics et de les financer, par souci de mettre en place les quatre déterminants de la santé – protection, relations, possibilités et espoir, et collectivité – particulièrement pour les familles exigeant du soutien. Le financement public limité a créé un climat de compétition. Les enjeux que suscitent la confiance, les rivalités de clocher, les partenariats, la collaboration et le partage des pouvoirs et des ressources n'échappent pas à la compétition et au désordre. Si ces enjeux ne sont pas perçus et gérés de façon appropriée, ils peuvent aggraver la tension des relations et dresser des obstacles importants

qui empêcheront d'agir collectivement, de façon concertée, en vue de protéger les intérêts fondamentaux des enfants. Ces obstacles sont courants, tant pour les familles, les jeunes et les enfants qui demandent des services et du soutien, que pour les organismes d'aide à l'enfance qui leur offre des services et du soutien. Homan (1994) affirme que les problèmes que provoquent ces obstacles découlent « du manque de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants : l'espoir, les possibilités, les responsabilités, le pouvoir, la compétence et l'information » (p. 10). Le fait que les professionnels, les familles et les enfants qui exigent des services, ainsi que les organismes d'aide à l'enfance se butent aux mêmes obstacles montre à quel point il est crucial de travailler activement et en collaboration avec la collectivité, et de rétablir ses ressources en vue de s'attaquer à ces obstacles communs.

En dernier ressort, le soutien à la réforme de la collectivité est une invitation à toutes les collectivités d'accroître leur degré de sensibilité et leurs connaissances afin de poser des questions essentielles liées à la violence et à la négligence à l'égard des enfants. Les collectivités doivent se préoccuper de la justice, de la pauvreté, de la discrimination, de la violence, de la diversité et du genre ainsi que favoriser les quatre déterminants de la santé. Les collectivités doivent savoir que la pauvreté infantile augmente; que les statistiques sur les cas de violence et de négligence à l'égard des enfants sont ahurissantes; que le nombre d'enfants ayant besoin de l'aide de l'État augmente; que le nombre d'enfants et de familles qui dépendent des banques alimentaires augmente aussi; que le taux de roulement du personnel et le degré d'épuisement sont élevés dans le milieu de la protection de l'enfance; et que les parents célibataires, en particulier les mères, qui vivent dans le dénuement et sans soutien familial et communautaire, continuent de figurer, davantage que d'autres personnes, dans les dossiers de la protection de l'enfance. Les collectivités doivent situer dans quel contexte agir pour prévenir la violence envers les enfants et comprendre que les interventions ne doivent pas se limiter à essayer de mieux coordonner les services et les programmes ou de mieux restructurer les activités administratives.

L'approche traditionnelle de programmation descendante, même bien intentionnée, fait penser à un groupe de joueurs autour d'un présumé échiquier qui réfléchissent à leurs coups à l'intérieur du cadre du jeu (Schwartz, 1992). Ils se posent les usuelles questions suivantes : Comment pouvons-nous accroître le personnel? Comment pouvons-nous obtenir plus d'argent pour les programmes? En quoi consiste une charge de travail raisonnable? Comment ferons-nous face aux nouvelles demandes? Que devons-nous faire pour améliorer la formation? Par quels moyens pouvons-nous devenir plus responsables? Il s'agit là de questions qui suscitent des réponses correctives. Elles cadrent avec le paradigme de l'approche administrative « l'apprentissage par l'action » (Fabricant et Burghardt, 1992).

Cette approche doit changer pour celle de la réflexion par l'action (Fabricant et Burghardt, 1992). La réflexion est un processus de dialogue, d'analyse et de sensibilisation. Ce processus offre l'occasion de poser des problèmes et de nous remettre en question, de réexaminer nos hypothèses et nos valeurs, et d'envisager de nouvelles méthodes d'assurer des services de manière à ce que les programmes et les services répondent aux besoins des collectivités et des citoyens, besoins qu'ils ont eux-mêmes jugés importants. La réflexion suscite les questions suivantes : Comment pouvons-nous changer les choses? Comment faire pour que la collectivité participe davantage à l'examen de nos enjeux et problèmes? De quelle façon devons-nous nous pencher sur certaines des causes profondes des difficultés que vivent ceux qui sollicitent des services? De quelle manière pouvons-nous donner de l'espoir aux gens qui sont désespérés? Que devons-nous

accomplir d'autre pour régler des problèmes qui réapparaissent? Ceux qui sollicitent des services sont-ils satisfaits de la manière dont nous les fournissons? Comment savoir s'ils le sont? Comment pouvons-nous intégrer davantage les clients à notre organisme pour qu'ils prennent part aux décisions qui les touchent? De quels moyens d'action avons-nous besoin pour pouvoir nous occuper de ces questions de concert avec d'autres intervenants? Comment partageons-nous nos connaissances et notre pouvoir avec les autres? Sommes-nous plus soucieux de pourvoir aux besoins de l'organisme qu'à ceux des clients et des patients? Sommes-nous trop versés dans la compétence et la direction? Notre organisme répond-il aux besoins changeants des familles contemporaines? Qu'est-ce que la collectivité pense de nous? La collectivité a-t-elle des suggestions à nous faire?

Les participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP reconnaissent le bien-fondé du questionnement (dialogue, analyse et sensibilisation) dans le cadre des diverses activités qui ont cours dans leurs centres de ressources familiales et communautaires, ainsi que dans celui de la prévention de la violence à l'égard des enfants et de l'établissement de relations positives avec les organismes et les professionnels qui aident les enfants. Leur expérience et les enseignements qu'ils en tirent pourraient épauler l'approche consistant à réfléchir en agissant, en fonction de laquelle les activités liées à la prévention de la violence à l'égard des enfants et un partenariat avec les autorités de l'aide à l'enfance devraient éviter la « tour d'ivoire » que représente l'application du paradigme associant professionnel et administration pour se rapprocher davantage du paradigme associant client et collectivité. Ils conviennent que le contexte professionnel/administration n'est pas nécessairement le bon pour créer des possibilités de prodiguer des soins, d'investir et de faire preuve de compassion. Le degré d'efficacité d'un organisme n'a aucune importance s'il est incapable de prodiguer des soins, d'instaurer le respect et l'acceptation, et de donner des pouvoirs sur les plans individuel et social. Ces résultats ne proviennent pas de la mise en œuvre des programmes et des services, mais des relations.

L'optique qui soutient que les services et les programmes publics d'aide à l'enfance devraient continuer d'être dirigés par les gros organismes gouvernementaux serait en faveur de services de soutien qui continuent d'être régis par des politiques et des procédures inflexibles. Ces politiques et procédures : donnent le pouvoir aux fonctionnaires de haut niveau qui sont isolés de la base; font en sorte que la manière de penser est compartimentée et souvent réactive lorsqu'il s'agit de trouver des solutions; sont à l'origine d'une implication politique injustifiée; bloquent l'accès au réseau et ne sont pas forcément conviviales pour l'utilisateur ou la famille; restreignent l'autonomie professionnelle; empêchent de percevoir ceux qui sollicitent ou fournissent des services comme des partenaires égaux dans les décisions. En raison de ces facteurs, le gouvernement n'a pas été capable d'accomplir du bon travail en termes de prestation de services, particulièrement ceux destinés aux citoyens et aux familles marginalisés et défavorisés.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu du bon travail d'accompli mais plutôt que les services et les programmes publics d'aide à l'enfance devraient davantage compter sur la collectivité, car celle-ci pourrait assumer la gouvernance en fonction des buts et priorités qu'elle juge importants pour le mieux-être de ses citoyens. Un tel virage quant à l'exécution et à la responsabilité des principaux programmes et services publics signifie l'abandon de plusieurs des pratiques et politiques admises jusque-là. L'atteinte d'objectifs comme les partenariats, le travail en équipes inter-professionnelles, la participation des clients, des parents et des jeunes, l'autonomie du personnel, des services conviviaux pour l'utilisateur, la prévention primaire et la promotion, le

développement de la collectivité, la prestation des services sans discontinuité, des programmes et des services intégrés, la prise de décisions et la gouvernance au niveau de la collectivité imposent l'instauration de pratiques et de politiques différentes. En plus de cadrer avec le paradigme client/collectivité, ces objectifs sont compatibles avec les expériences et les enseignements des participants au groupe de réflexion.

On se bute ici à un défi si l'on tient compte du contexte et des thèmes ainsi que des enseignements tirés par les participants : nouer les relations nécessaires pour conclure des partenariats de collaboration qui permettront d'élaborer une approche client/collectivité afin de prévenir, de constater et de réagir en cas de violence et de négligence à l'égard des enfants.

Le défi

Le contexte et les thèmes ci-dessus découlent des expériences et enseignements des participants au groupe de réflexion, et un certain nombre de ces expériences et enseignements se fondent sur la documentation et la recherche sur l'aide à l'enfance. Ce qui amène les participants à constater que les organismes publics d'aide à l'enfance ne peuvent plus :

- Exercer un rôle et fournir des services de protection sans investir dans la prévention et l'intervention précoce;
- Se charger des soins aux enfants et de leur garde dans un système de placement en foyers nourriciers dont les ressources sont limitées ou inexistantes;
- Intervenir auprès des enfants et des familles sans avoir des compétences sur le plan culturel;
- Fournir des services de consultation et de soutien dans un cadre de pauvreté;
- Afficher, aux yeux de la collectivité, des enfants et des familles qu'ils desservent, une image de pouvoir et d'influence dans l'idée d'accomplir une tâche de protection, seuls et de façon adéquate;
- Fonctionner sans conclure un partenariat de collaboration avec tous les intervenants, à savoir les parents, les jeunes, les organismes qui se consacrent aux enfants (dans les domaines de l'enseignement, de la toxicomanie, de l'aide en milieu correctionnel et de la santé mentale) et la collectivité.

Les organismes de protection de l'enfance éprouvent des difficultés. Les attentes du public sont nombreuses en ce qui concerne les enfants et les familles. Les tâches que prévoit la loi en vue de prévenir et de détecter les cas de violence envers des enfants, d'enquêter à la suite d'allégations de violence ou de négligence, d'aider et de soutenir les familles de façon à prévenir davantage la violence et la négligence, et d'assumer la responsabilité de parent auprès des enfants qui ont été retirés à leur famille à cause de la gravité de la violence de la négligence dont ils étaient victimes, sont de mise même si l'une d'elles est exécutée au détriment des autres. Cela rend les organismes et les travailleurs vulnérables, car c'est dans ce genre de situation qu'on leur reproche d'intervenir trop tôt, ou même encore trop tard lorsqu'un enfant est blessé.

Le défi qu'ont cerné les participants au groupe de réflexion consiste à renforcer la collectivité afin de prévenir la violence envers les enfants et de travailler en collaboration avec les organismes d'aide à l'enfance. Le développement de la collectivité passe par l'instauration d'un « contexte de réforme ». Cela consiste essentiellement à entreprendre un projet pour solliciter la

participation et l'engagement de tous les intervenants – les familles et les jeunes qui sont en situation précaire, les fonctionnaires chargés de protéger les enfants et les organismes dont ils dépendent, les autres organismes qui s'occupent des enfants, les citoyens et les collectivités – afin de travailler de concert. La prévention de la violence à l'égard des enfants relève beaucoup plus que de la seule responsabilité d'un organisme ou d'une profession. De nos jours, il n'est plus possible de travailler seul dans la société si l'on se fie au contexte et aux thèmes énoncés précédemment ainsi qu'aux expériences vécues par les participants.

Le développement de la collectivité est un processus et non un modèle. C'est davantage une mission qu'un programme, davantage une orientation qu'une technique, et davantage des pratiques choisies par la collectivité que des pratiques centrées sur elle. Ce développement prêche pour l'extension des interventions au-delà de la famille afin d'inclure les interventions sur les plans professionnel, organisationnel et communautaire. Ces interventions sont nécessaires si la prévention de la violence à l'égard des enfants ne vise pas seulement à les protéger au sein de leur propre famille mais à les protéger également des forces politiques, sociales et économiques qui affligent leur famille et leur collectivité. Il s'agit d'influer sur les valeurs, les attitudes et les politiques grâce à l'éducation, à la sensibilisation et aux partenariats de collaboration. Le modèle de développement et de réforme communautaires mis de l'avant par Pantoja et Perry (1995) expose les motifs justifiant le développement de la collectivité. Comme dans ce modèle, le développement de la collectivité se fonde sur un engagement à travailler avec tous les intervenants dans les buts suivants :

- ▶ Cerner les forces et les processus qui ont provoqué et maintiennent leur état de pauvreté, d'impuissance et de dépendance – les familles, les organismes, les professionnels et les collectivités. Cela signifie qu'il est important de saisir le contexte.;
- ▶ Mobiliser et organiser les forces internes, comme au cours d'un processus de sensibilisation politique, c'est-à-dire l'établissement d'un plan d'action fondé sur de l'information, des connaissances, des compétences et des ressources financières;
- ▶ Faire disparaître de l'esprit des personnes et de la culture collective le mythe qui les rend participants à leurs propres dépendance et impuissance;
- ▶ Restaurer ou instaurer de nouvelles fonctions que la collectivité peut assumer pour le bien-être de ses membres – en commençant par la réalisation d'économies.

Le désir d'examiner, de combattre, de repenser et de réduire collectivement le déséquilibre des pouvoirs joue un rôle clé dans ce processus. Par exemple, les organismes de protection de l'enfance doivent reconnaître la crise qui les touche et leur inaptitude à bien aider les familles. Cette crise, qui existe bel et bien et fait l'objet de nombreux documents, doit être divulguée aux familles, aux parents et aux enfants qui sont aux prises avec ces organismes et dont les interventions leur laissent des impressions diverses, généralement défavorables. Ces organismes ne peuvent plus dire à ces familles et à la collectivité qu'ils peuvent protéger les enfants. Comme le soulignent Smale et coll. (1988), « le pouvoir des travailleurs sociaux sur les ressources est actuellement très limité, et aucune intention de faveur réciproque ne motive le fait qu'eux et leurs clients prétendent que c'est plus ou moins la situation réelle » (p. 131). Omettre de reconnaître une telle chose équivaut à perpétuer la croyance, dans les familles et la collectivité, que les professionnels et le réseau public ont en fait l'autorité et les ressources nécessaires pour apporter des changements.

La prévention de la violence à l'égard des enfants est semée de nombreux d'obstacles pour tous les intervenants, peu importe leur rôle ou leur mandat. Le fait de percevoir ces obstacles, à un grand nombre desquels se butent les intervenants (par exemple, des politiques inflexibles, les limites de la législation et le financement), et d'entamer un dialogue à leur sujet est un bon point de départ en vue d'établir ou de renouer des relations, de conclure des partenariats et de se donner des perspectives communes. Il est important que ce processus soit animé par un engagement authentique et un désir de partager les responsabilités et les connaissances, de planifier de façon concertée, de répartir les ressources, de favoriser l'innovation et de repenser les valeurs (Barter, 1999, 1999a, 1997; Bruner, 1992).

Il est important d'entamer ce processus en s'efforçant d'y faire participer les parents, les familles et les jeunes en situation précaire. La détermination à nouer des relations dans le cadre d'un partenariat de collaboration change fondamentalement la nature de ces relations. Grâce à la collaboration, les familles commenceront à connaître les autres familles, à mesurer leurs problèmes communs, à comprendre le contexte de leur situation, à situer leurs luttes comme celles de l'organisme de protection de l'enfance, et à percevoir les professionnels qui leur fournissent des services comme des partenaires qui s'emploient à innover pour gérer les crises et venir à bout des obstacles auxquels tout le monde se bute. L'établissement d'une relation de collaboration va de pair avec l'objectif de développement de la collectivité, au sujet duquel Pantoja et Perry (1995) déclarent : « Le développement fait intervenir les gens qui veulent comprendre, acquérir des compétences et des connaissances, et apprendre comment utiliser toute nouvelle information qui leur permettra de changer leurs conditions de vie. » (p. 234).

Ce que ces auteurs veulent dire par « développement » correspond aux résultats auxquels doit donner lieu la participation à un processus de développement de la collectivité. Ces résultats comprennent notamment :

- ▶ Un processus d'éducation permettant aux gens d'analyser et de comprendre les forces qui suscitent et maintiennent l'intégrité et les conditions d'exclusion de personnes dans leur situation;
- ▶ Un processus d'éducation grâce auquel les gens peuvent se rendre compte que les forces, les connaissances et les compétences qu'ils possèdent peuvent les aider à contribuer à l'innovation;
- ▶ Un processus d'éducation dans le cadre duquel les gens apprennent à quel point ils sont victimes de leurs activités, leurs valeurs, leurs peurs et leur comportement;
- ▶ Un processus par lequel les membres de la collectivité apprennent à se défendre contre les forces intérieures et extérieures à cette collectivité qui ne reconnaîtraient pas leurs droits, leurs ressources et leurs privilèges.

Un processus qui vise ces résultats doit donner lieu à des comportements et des messages qui épaulent les objectifs suivants :

- ▶ Une ouverture de la part des organismes de protection de l'enfance visant à faire participer les parents et les familles à la résolution concertée de questions complexes et épineuses concernant la prévention de la violence à l'égard des enfants, comme cela a été souligné précédemment;

- ▶ Une manifestation d'intérêt et de respect à l'égard de tous les intervenants, avec une déférence mutuelle à l'égard des forces, des connaissances, de la culture et des compétences de chacun;
- ▶ Le désir de changer d'orientation et d'envisager d'autres manière d'agir en mettant le développement de la collectivité au rang des priorités;
- ▶ La conscience que la protection des enfants est une responsabilité collective et qu'elle ne peut relever d'un seul secteur;
- ▶ La reconnaissance et l'appréciation des forces et des compétences des familles et des parents;
- ▶ La volonté des organismes de protection de l'enfance de partager la compétence et la direction, et de travailler en collaboration avec tous les intervenants qui sont en contact avec les enfants et les familles aux prises avec des difficultés;
- ▶ La reconnaissance du fait que l'innovation est absolument nécessaire en ce qui concerne la prévention de la violence à l'égard des enfants. Le statu quo, c'est-à-dire réagir aux symptômes au lieu de réagir aux causes, n'est désormais plus acceptable de la part des organismes de protection, des parents et des familles, des services d'aide à l'enfance et de leur personnel, de même que des citoyens et de la collectivité.

Les messages de ce genre caractérisent l'innovation par l'action. Ils illustrent aussi un virage dans l'orientation et la façon de penser et correspondent aux définitions du développement de la collectivité de Naparstek (1997) et Weil (1996).

« Le développement de la collectivité consiste tout simplement à favoriser les activités qui améliorent la capacité de la population à collaborer à un but commun au sein de groupes et d'organisations... Dans le cadre d'une approche de développement de la collectivité, les citoyens et les organismes publics joignent leurs forces pour entreprendre des activités concertées qui sont conçues, planifiées et mises en œuvre à petite échelle, c'est-à-dire à celle de la collectivité locale ou du voisinage. » (Naparstek, 1997, p. 14)

« Le développement de la collectivité s'effectue grâce à des activités, à des pratiques et à des politiques qui appuient et favorisent des contacts positifs parmi les particuliers, les groupes, les organisations, les voisinages et les collectivités géographiques et fonctionnelles... Il s'agit d'un effort global permanent qui renforce les normes, les appuis, et les ressources permettant de résoudre les problèmes de la collectivité. » (Weil, 1996, p. 82)

Développement de la collectivité : Considérations conceptuelles

Les questions pertinentes qu'ont suscitées les expériences des participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP correspondent en tous points à celles posées Adams et Nelson (1995). Par exemple :

- ▶ Que se passerait-il si les services étaient conçus pour renforcer les capacités d'aide des familles et des collectivités au lieu de les supplanter?

- ▶ Qu'arriverait-il si les services étaient élaborés par tous les membres de la collectivité et mis à leur disposition, de telle sorte qu'ils pourraient obtenir un peu d'aide, si nécessaire, sans avoir toujours à faire partie d'une petite catégorie ou d'être officiellement traités de « clients »?
- ▶ Que se passerait-il si les services étaient axés sur la reconnaissance des forces et des ressources des familles et des collectivités plutôt que sur leurs faiblesses?
- ▶ Qu'arriverait-il si les travailleurs étaient incités à faire preuve de jugement et de créativité sur le plan professionnel afin d'obtenir des résultats et d'opérer des changements au lieu de tout simplement suivre les règlements et d'effectuer du travail de bureau?

Les questions posées par Smale (1995) dans l'étude d'une théorie visant l'intégration de la pratique individuelle et communautaire sont semblables aux questions précédentes et tout aussi stimulantes pour les participants.

- ▶ Comment peut-on arriver à des partenariats entre les citoyens qui se consacrent à l'aide communautaires par des liens familiaux ou des relations analogues, et les professionnels et les personnes qui ne ressentent aucune responsabilité immédiate mais dont la famille, l'emploi ou la vie sociale les mettent en contact avec ceux qui « sont dans le besoin »?
- ▶ Comment peut-on communiquer au-delà des limites qu'imposent la culture et les classes? Comment peut-on aplanir les inégalités qui persistent dans la prestation des services sociaux et dans la plupart des formes de contrôle social organisé?
- ▶ Comment peut-on inciter les citoyens à devenir partenaires et à exercer des fonctions de contrôle social au nom des autres citoyens?
- ▶ Comment peut-on intégrer les activités de protection de l'enfance à d'autres services comme l'éducation, la santé ou la justice applicable aux jeunes, et à d'autres interventions comme le développement communautaire?
- ▶ Comment peut-on, à titre de citoyens ayant différents rôles et responsabilités, s'engager, avec les usagers des services et d'autres intéressés, dans la planification des services et des programmes pour obtenir les meilleurs résultats et pour maximiser les efforts de tous ceux qui contribuent à aider quelque collectivité que ce soit?
- ▶ Comment peut-on intégrer les théories relatives à la pathologie individuelle à des approches structurelles afin de mieux comprendre les problèmes sociaux?
- ▶ Comment peut-on se servir de la recherche quantitative et qualitative pour saisir les différentes dimensions des problèmes sociaux? La théorie et la recherche doivent-elles être révisées lorsque des citoyens autonomes participent aux décisions?

Il s'agit de questions de réflexion par l'action qui s'apparentent à plusieurs des questions et inquiétudes soulevées par les participants au groupe de réflexion. Pour y trouver des réponses, il faudrait s'engager sur une voie facilitant l'application des enseignements clés qu'ont tirés les participants et la conceptualisation de leurs pratiques, et constituer ainsi une base pour formuler d'autres questions et mener d'autres recherches. Les trois principaux enseignements qu'ont tirés les participants sont liés au développement de la collectivité, accompagné d'un processus de sensibilisation et d'une intégration des concepts d'autonomie, de l'optique des forces, de la collaboration, du point de vue des femmes et de la théorie autochtone. Ces concepts sont essentiels si l'on veut établir des relations entre tous les intervenants compétents, et que les

programmes et services des centres de ressources familiales et communautaires aient pour objectifs la formation par des pairs, le mentorat, et la participation et l'autonomie des parents, des familles et des jeunes.

Le développement de la collectivité cadre avec le concept de Lee (1994) concernant une pratique du renforcement de l'autonomie :

« La pratique du renforcement de l'autonomie vise à créer une collectivité avec des clients de façon à les aider à résoudre les contradictions auxquelles ils font face en raison du fait qu'ils sont vulnérables, blessés ou opprimés au sein d'une société influente et puissante. Les travailleurs sociaux doivent intervenir efficacement et tenir compte des forces sociales s'ils veulent atténuer la douleur sur un plan individuel. » (p. 13)

Certaines expressions clés comme « créer une collectivité avec les clients » et « relever les défis avec les clients » cadrent avec cette perspective de renforcement de l'autonomie. Celle-ci se fonde sur l'hypothèse que la capacité des gens d'améliorer leur vie est déterminée par leur capacité de contrôler leur milieu, c'est-à-dire de détenir du pouvoir (Hansfeld, 1987). La création d'une collectivité oblige les travailleurs sociaux qui se consacrent à la violence à l'égard des enfants à faire de ce type de renforcement l'objet central de leur pratique. Pour ce faire, ils doivent s'engager dans un processus avec les clients et tous les citoyens qui leur permettra posséder une plus grande maîtrise de leur milieu et d'établir les liens qui s'imposent pour répondre à leurs attentes. Selon Hansfeld, (1987), quatre principes servent d'éléments clés pour que les clients obtiennent des pouvoirs par rapport au réseau des services sociaux : a) en réduisant leurs besoins de ressources et de services précis; b) en élargissant la gamme de solutions de rechange grâce auxquelles ils pourront satisfaire leurs besoins; c) en accordant davantage de valeur aux éléments du milieu dont il ont besoin en matière de services et de ressources; d) en réduisant les solutions disponibles aux éléments du milieu dont il ont besoin en matière de services et de ressources. Le travail à accomplir avec les collectivités afin de mettre en place ces éléments a un rapport avec ce que Barter (1998) et Hoffman et Sallee (1994) perçoivent comme fondamental dans la pratique; il s'agit de renforcer l'autonomie des personnes qui n'obtiennent pas une part équitable des biens et des services, et de les aider à avoir accès aux ressources qu'ils désirent et dont ils ont besoin.

Gutiérrez et coll. expriment les conditions essentielles d'un renforcement de l'autonomie qui cadre avec un processus de développement de la collectivité :

- ▶ Le renforcement de l'autonomie est une **théorie et une pratique** liées à des questions de pouvoir, d'impuissance et d'oppression, et à la façon dont elles contribuent aux problèmes de la personne, de la famille ou de la collectivité et dont elles perturbent la relation d'aide;
- ▶ Le **but** du renforcement de l'autonomie consiste à accroître le pouvoir personnel, interpersonnel ou politique de telle façon que les particuliers, les familles ou les collectivités puissent prendre les mesures nécessaires pour améliorer leur situation;
- ▶ Le renforcement de l'autonomie est un **processus** qui peut avoir cours au niveau d'une intervention individuelle, interpersonnelle et communautaire. Il comprend des sous-processus : la sensibilisation en groupe, la déculpabilisation, la responsabilité personnelle éventuelle en vue d'un changement et l'amélioration du rendement individuel;

- ▶ Le renforcement de l'autonomie se produit grâce à des **méthodes d'intervention** qui obligent : à fonder la relation d'aide sur la collaboration, la confiance et le pouvoir partagé; à travailler avec de petits groupes; à accepter la définition du problème formulée par le client; à cerner les forces du client et à s'en servir; à sensibiliser le client aux questions de classe et de pouvoir; à faire participer activement le client au processus de changement; à enseigner des techniques particulières; à recourir à l'aide mutuelle, à l'aide personnelle ou aux groupes de soutien; à expérimenter le pouvoir personnel dans le cadre de la relation d'aide; à mobiliser des ressources ou à défendre les clients (p. 535).

La théorie, les buts, le processus et les méthodes d'intervention associés au renforcement de l'autonomie sont liées au travail et aux expériences des participants au groupe de réflexion. Ceux-ci perçoivent ce renforcement comme fondamental dans leur travail avec les parents, les familles, les jeunes et les collectivités.

La pratique axée sur les forces a un lien avec le renforcement de l'autonomie, et les participants sont d'avis qu'il s'agit de l'un des principaux enseignements qu'ils ont tirés.

« L'approche axée sur les forces réclame une autre façon de percevoir les particuliers, les familles et les collectivités. Il faut tous les considérer en fonction de leurs capacités, leurs talents, leurs compétences, leurs possibilités, leur façon de percevoir les choses, leurs valeurs et leurs aspirations, et ce, aussi misérables qu'ils soient devenus en raison des circonstances, d'oppression et de traumatismes. Cette approche exige un relevé de ce que les gens connaissent et de ce qu'ils savent faire, même si cela peut quelquefois sembler incohérent. Elle oblige à composer avec une liste des ressources existantes, à l'intérieur comme à l'extérieur de la personne, de la famille et de la collectivité. » (Saleebey, 1996, p. 297)

L'orientation sur les forces s'éloigne de l'approche fondée sur la pathologie en insistant sur l'importance des éléments qui suivent (Saleebey, 1996, 1997) :

- ▶ La personne est qualifiée d'unique, et les traits, les talents et les ressources s'ajoutent aux forces; le diagnostic et la réaction aux symptômes n'ont pas un rôle prépondérant;
- ▶ La thérapie est centrée sur les possibilités et non sur le problème;
- ▶ L'orientation de l'intervention dépend des aspirations de la personne, de la famille et de la collectivité en les percevant comme de meilleures conseillères que les professionnels pour guider le changement. Les gens sont en mesure de déterminer ce qui leur convient le mieux;
- ▶ Les gens évoluent en se concentrant sur leurs réalisations et leurs forces et non sur leurs problèmes;
- ▶ Les gens font pour le mieux. Même lorsqu'ils semblent faire un mauvais choix, ils exercent leur capacité à trouver ce qui leur convient le mieux;
- ▶ Les gens ont autant besoin de se sentir autonomes que d'être des membres d'un groupe et d'appartenir à un cercle.

L'orientation sur les forces est une dimension importante du processus de développement de la collectivité. Elle est aussi conforme avec ce que les participants au groupe de réflexion avancent pour forcer un changement dans les pratiques visant les parents et les familles en difficulté. Cette

orientation va de pair avec les pratiques de renforcement de l'autonomie, et elle est compatible avec le passage de la « rééducation » à l'« éducation » dont parlent Parsons et coll. (1988, p. 419). Ces auteurs indiquent que ce changement repose sur trois composantes conceptuelles :

« [...] 1° une vision du comportement humain dans un contexte politique et socioéconomique normalisé (comparativement à une vision du comportement sur un fond de déviance caractérisée); 2° l'hypothèse que les victimes d'un problème social ont des compétences; 3° l'intervention a pour but renforcer l'autonomie. » (p. 419)

Tout comme l'orientation sur les forces, la place accordée à l'éducation traduit à quel point il est important que les intervenants soient des partenaires collaborateurs en éduquant et en misant sur les aptitudes et les compétences de chacun pour faire face aux problèmes personnels et aux enjeux publics. Cette place est essentielle au développement de la collectivité.

Dunst et Trivette (1987) reprennent le processus de développement de la collectivité et ses changements connexes quant à la façon de penser, aux valeurs et aux principes dans la description d'un « modèle d'aide à la prise en main » (p. 451). Tout comme les suggestions découlant de l'orientation sur les forces et de la concentration sur l'éducation, le modèle d'aide à la prise en main s'éloigne des modèles d'aide traditionnelle qui sont axés sur les plans médical, moral et psychologique (Brickman et coll., 1982), et intègre les principes du renforcement de l'autonomie. Ce modèle se fonde sur la prémisse voulant :

« [...] que celui qui fournit de l'aide offre des possibilités à la personne qui la sollicite d'acquérir des compétences ou de les mettre à l'épreuve. Les clients sont censés être compétents ou en mesure de l'être, et si on leur en donne l'occasion, ils peuvent faire fructueusement face aux problèmes et donner suite aux demandes et aux aspirations. [...] Il s'agit de s'attacher à favoriser les comportements générateurs de croissance plutôt que la résolution des problèmes ou la prévention de résultats négatifs. [...] Les clients jouent un rôle primordial quant à savoir ce qui est important pour eux, quelles options ils choisiront pour réaliser leurs intentions, et quelles mesures ils prendront pour exécuter leurs plans. Le client est l'agent essentiel du changement, tandis que celui qui apporte de l'aide appuie, encourage et crée des occasions pour que le client devienne compétent. [...] Ce modèle est destiné à rendre les clients davantage capables de régler leurs problèmes, de satisfaire leurs besoins et de réaliser leurs aspirations, et non de les libérer de leurs problèmes ou de leurs ennuis. » (Dunst et Trivette, 1987, p. 451)

Une autre considération conceptuelle liée au développement de la collectivité est le « modèle visant la santé et le renforcement de l'autonomie de la collectivité » élaboré par Mills (1995) à la suite de recherches. Cet auteur mentionne :

« Nous commençons à voir que la santé mentale est plus permanente et plus tenace chez les êtres humains que la maladie mentale. Elle provient seulement de l'intérieur. Cela peut sembler une assertion relativement radicale de dire que la santé mentale est un état d'être fondamental pour tout le monde, un état naturel grâce auquel les gens ne peuvent pas perdre pied. Sans doute plus que tout autre chose, nous avons trouvé très intéressant d'apprendre que la santé mentale est

beaucoup plus que la simple absence de maladie. Elle représente foncièrement une chose à laquelle les gens pourraient être plus sensibles; elle leur permet d'approfondir leur bien-être, leurs facultés de création et de pensée, leur motivation et leur productivité, de même que leur jouissance de la vie, et ce, beaucoup plus que ce qu'ils auraient pu envisager. » (p. 183)

Le modèle visant la santé et le renforcement de l'autonomie de la collectivité, au même titre que l'orientation sur les forces, « se fonde sur l'éducation des gens et l'aide qui leur est apportée pour mesurer leur résilience innée et les connaissances qui peuvent leur servir à réaliser leurs aspirations personnelles, de même qu'à améliorer leur dynamisme au sein de la collectivité » (Saleebey, 1996). L'intervention joue un rôle important en vue d'établir la santé mentale et de renforcer l'autonomie des collectivités, car elle permet de rendre les personnes conscientes de leurs forces et de faire en sorte qu'elles se concentrent sur « leur résilience innée, c'est-à-dire leur capacité de réagir et de surmonter l'adversité » (Mills, 1995, p. 51). Selon cet auteur, les pratiques traditionnelles tendaient à considérer la pathologie et non les forces et les capacités; l'attention était axée sur les sentiments négatifs et les comportements auto-destructeurs. La recherche de Mills (1995) a remis en question l'approche voulant « que les gens doivent résoudre leurs problèmes avant de pouvoir se sentir mieux » (p. 51). Cette auteur a conclu que « [...] l'on aide bien davantage les gens en connaissant leur état de santé intrinsèque qu'en analysant les détails de leur dysfonctionnement. On les aide également davantage en leur apprenant à se fier au fait que leur état d'esprit est sain plutôt qu'à leur diagnostic » (p. 109).

Les participants au groupe de réflexion ont dit pouvoir se fonder sur la recherche de Mills en ce qui a trait au travail avec les familles qui exigent une intervention protectrice pour prévenir la violence à l'égard des enfants. Les participants ont pu juger de l'importance de remplacer l'étiquette « protection » et d'utiliser un autre langage que les mots « à risques », « cas de protection » et d'autres termes habituellement utilisés dans un contexte de pathologie. Seita (2000) indique :

« Malgré une popularité croissante de l'approche fondée sur les forces et la reconnaissance de la résilience, les termes comme comportement désordonné, dysfonctionnel, déviant, perturbateur, dérangé, délinquant, dégradé et perversifont encore partie du vocabulaire de notre pratique. Ces termes frôlent la dérision, ne respectent pas nos enfants, se concentrent sur les faiblesses, ne tiennent pas compte du contexte social et peuvent contribuer à des pratiques négatives, punitives et sentencieuses de la part de ceux qui sont dans le domaine de l'aide à l'enfance de même que de la société en général. » (p. 80)

Swaderner et Lubeck (1995) suggèrent d'éliminer l'expression « à risques ». Ces auteurs en décrivent l'usage dans le langage de l'aide à l'enfance en soutenant qu'il favorise les attitudes négatives et influe sur les décisions relatives aux politiques et à l'allocation des ressources. L'usage de tels mots étiquette les enfants et leur famille en signifiant qu'ils manquent des ressources culturelles et morales nécessaires pour réussir. Il est préférable de dépeindre les enfants avec des termes plus appropriées, par exemple, « prometteurs », « talentueux » et « doués ».

Un thème est sous-jacent au développement de la collectivité ainsi qu'aux principes visant l'intégration du renforcement de l'autonomie et la valorisation des forces dans les pratiques de prévention de la violence à l'égard des enfants, et le travail étroit avec les organismes d'aide à

l'enfance consiste, selon les participants, à établir un lien entre les ennuis personnels et les enjeux publics. L'importance de ce lien est reconnue dans la documentation. Par exemple, selon Cox et Joseph (1998), « aucun organisme ne peut vraiment s'orienter vers le renforcement de l'autonomie s'il n'est pas conscient que sa tâche réside à faire le lien entre les aspects personnels des problèmes de ses clients et la dimension politique de ces problèmes. Pour ce faire, il faut trouver des moyens de lancer un mouvement prônant l'entraide et l'action sociale » (p. 176). La dimension personnelle est politique et l'entraide et l'action sociale sont des éléments fondamentaux pour entreprendre un processus de développement de la collectivité. Le travail social peut consister, plus que tout autre domaine professionnel, à établir un lien entre la dimension personnelle et la dimension politique (Wharf, 1990). Cependant, on a mis l'accent, en grande partie, sur le changement et l'ajustement personnels plutôt que sur le changement et l'ajustement des structures et des organismes sociaux afin de contester le pouvoir et le contrôle économiques. La pratique du renforcement de l'autonomie « ajoute un raffinement politique à l'optique personnelle et environnementale en reconnaissant que le bien-être personnel ne peut et ne devrait pas être dissocié du bien-être collectif. » (Robbins et coll., p. 114).

Le cadre dans lequel la dimension personnelle est politique sert à repenser les pratiques et à renégocier les relations (Barter, 1999). Il est également fondamental de veiller à intégrer la pensée féministe dans les pratiques. La dimension politique implique un lien entre tous les intervenants participants à la prévention de la violence à l'égard des enfants, pour qu'ils puissent collaborer et apporter les changements nécessaires en fonction du contexte et des thèmes susmentionnés, et appliquer une approche visant le développement de la collectivité. Le dialogue sur les questions qui ont une incidence sur la vie de tous les membres de la collectivité – professionnels, clients, citoyens – est important dans ce processus. Lee (1994) mentionne que la sensibilisation « est un processus de renforcement de la sensibilité et de création d'une base de connaissances sur les situations d'oppression » (p. 34). La sensibilisation fait appel à la dimension personnelle dans la méthode d'analyse fondée sur l'hypothèse que la dimension personnelle est politique. Par ailleurs, la dimension politique est associée à ce que Lee (1994) qualifie de conscience critique, à savoir « une façon de penser et de percevoir la réalité que les opprimés ont acquis en découvrant la nature de l'oppression ainsi que l'opresseur, l'amenant ainsi à de nouvelles façons de penser et de saisir l'ordre social » (p. 34).

La méthode d'analyse fondée sur l'hypothèse que la dimension personnelle est politique a une implication importante : l'action sociale. Il est essentiel de reconnaître que l'action sociale est significative de la pratique orientée vers le renforcement de l'autonomie (Robbins et coll., 1998) et qu'elle cadre avec le développement de la collectivité. Il s'agit d'un modèle favorisant le changement social (Homan, 1994) et sa pertinence est peut-être plus grande par rapport à ce développement que les modèles de planification sociale et de développement local. Bien que ces deux autres modèles puissent faciliter le changement, l'action sociale vise beaucoup des changements fondamentaux en vue « d'une redistribution des compétences et des ressources, ou d'une transformation dans le processus décisionnel de la collectivité » (Homan, 1994, p. 29). Ces changements sont en accord avec les pratiques de renforcement de l'autonomie et touchent à des questions comme celle de savoir pourquoi les collectivités ont besoin d'une réforme. L'action sociale cadre davantage avec ce que Smale (1998) appelle « un changement de second ordre » (p. 44). Ce changement de second ordre s'applique à l'innovation et celle-ci donne lieu à l'instauration de nouvelles pratiques, à l'élaboration de nouvelles méthodes de prestation de services, à une approche différente à l'égard des problèmes sociaux et à la conception de modèles

de bonnes pratiques. Quant à l'autre type de changement, « un changement de premier ordre » (p. 44), il s'agit de changements aux règlements en vigueur, aux climats institutionnels et aux modes de relations de travail. L'innovation présume de changer les règlements, le système et la nature des relations.

Selon les enseignements tirés de l'expérience des participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP, l'innovation est une nécessité dans la prévention de la violence à l'égard des enfants. Elle signifie de modifier la façon de travailler, et Barter (1996) reconnaît son importance lorsqu'il examine la collaboration qu'il définit d'ailleurs de la manière suivante :

« La collaboration est un processus concerté, un engagement à travailler ensemble, à mettre en commun les ressources, à résoudre mutuellement les problèmes, à donner conjointement suite aux décisions, et à partager la responsabilité et l'autorité. Il est important que les efforts de collaboration fassent appel à tous les intervenants nécessaires, et que ceux-ci adhèrent à des principes et à des buts communs en s'efforçant d'obtenir des résultats dont ils ont collectivement convenu. Le partage en matière de pouvoir, d'influence et de compétences est un élément essentiel du processus de collaboration. » (p. 71)

Comme le soulignent Barter (1996) et Graham et Barter (1999), la collaboration ne devrait pas être confondue avec d'autres concepts courants comme la coopération et la coordination. La collaboration s'en distingue par le fait qu'elle exige un engagement à l'égard de buts communs; une orientation concertée quant aux valeurs; un partage du pouvoir, des risques et des ressources; un investissement mutuel par rapport aux résultats escomptés; une volonté d'entreprendre le changement et de diriger différemment les activités. Le processus de développement de la collectivité ainsi que les expériences des participants sont congruentes à cette définition de la collaboration.

L'action sociale à des fins d'innovation et de changement communautaires ne vise pas seulement un travail concerté en vue de régler un problème particulier, quoiqu'il soit essentiel de recourir au regroupement des forces de la collectivité pour résoudre les problèmes. Le fait de regrouper les forces pour réformer la collectivité et de recourir à ses capacités et à ses forces pour innover impose également un travail concerté pour renforcer et affirmer sa compétence et ses capacités. Il est donc important de renforcer l'autonomie, d'installer un dialogue afin de sensibiliser et de susciter une conscience critique, de faire le lien entre les dimensions personnelle et politique, et de mener une action sociale. Le développement de la collectivité doit être à la fois axé sur les problèmes et sur le pouvoir d'action (Homan, 1994).

Le développement de la collectivité fondé sur les concepts du renforcement de l'autonomie, du regroupement des forces, du cadre féministe assorti de la notion que la dimension personnelle est politique, et de la collaboration pour faciliter l'innovation, transformerait les relations entre les professionnels et les organismes ainsi qu'avec les particuliers, les familles et les collectivités qu'ils desservent. Les relations de partenariat avec les membres des familles, leurs réseaux sociaux, les écoles, les églises et les organismes officiels et non officiels de tout genre impliquent une responsabilité partagée en matière de prévention de la violence à l'égard des enfants et un travail concerté avec tous les intervenants dans le domaine de l'aide à l'enfance. L'intégration de la pensée féministe et de la théorie autochtone revêt une grande importance dans l'établissement de ces relations. Cela signifie qu'il faut reconceptualiser l'aide à l'enfance et la prévention de la violence à l'égard des enfants, et accepter qu'il existe différentes façons de faire les choses.

L'intégration de la pensée féministe a pour corollaire que les femmes ne peuvent désormais plus, comme le dit Swift (1995), continuer d'être des « personnes manquantes » dans le domaine de l'aide à l'enfance. À titre de revendication féministe, la reconceptualisation de cette aide cadre avec le processus de développement de la collectivité, et les relations doivent s'établir en n'oubliant pas les principes suivants : le soin des enfants ne peut pas incomber seulement aux femmes; les pratiques d'aide à l'enfance doivent être axées sur les femmes à titre de mères mais aussi de personnes; il est essentiel de fournir davantage en soutenant les fonctions d'aide sociale et leur consacrant davantage de ressources; l'aide à l'enfance doit devenir plus participative et moins hiérarchisée; il faut tenir compte de la portée de l'égalité, du respect des différences et d'une meilleure répartition des compétences, du revenu et des ressources; il faut accorder de l'importance au processus de reconnaissance; il faut prendre conscience des nombreuses forces que les femmes peuvent apporter au développement de la collectivité en matière de réseautage, d'établissement de relations, de conscience collective et de soins (Callahan, 1993; Swift, 1995; Hutchison, 1992; Lee, 1994; Baines, Evans et Neysmith, 1991). Les participants au groupe de réflexion se rendent compte à quel point il est important d'établir des relations de travail et de soins avec les parents, les jeunes et les familles mais en intégrant ces concepts dans leurs programmes et services au sein des centres de ressources familiales et communautaires.

Les relations établies en fonction de ces concepts montrent à quel point il est primordial de reconnaître que la responsabilité des enfants incombe à la collectivité et non plus seulement aux parents et à la famille. L'application de ce principe sous-entend que les enfants et les familles doivent être perçus dans un contexte élargi sur les plans social, économique et politique. Les interventions doivent prendre en compte le fait que les parents, les collectivités et les familles sont les meilleurs spécialistes; qu'ils sont compétents ou qu'ils le deviendront à l'aide d'une consultation et d'un soutien adéquats; qu'un accès facile et convivial à des services communautaires, administrés par la collectivité et convenables sur le plan culturel facilite l'établissement de relations et atténue l'aliénation; que le renforcement de l'autonomie de la collectivité exige un engagement et une volonté de partager et de déléguer le pouvoir.

L'intégration de la pensée féminine est subordonnée à la défense des droits et à l'éducation. Comme tel, on doit reconnaître les droits et les besoins des femmes et des enfants et agir dans ce sens. Cette intégration dans la politique et la pratique est essentielle si l'on doit s'éloigner de la pensée patriarcale. Cette démarche revêt une importance particulière compte tenu que les femmes et les enfants sont visés par la majeure partie des dossiers d'aide à l'enfance. La reconnaissance des droits est une illustration des valeurs qui soutiennent et cautionnent l'égalité, les besoins individuels, le partage des pouvoirs et la protection. Et cette reconnaissance est associée à des pratiques d'aide à l'enfance qui se fondent sur le fait que les femmes sont des personnes en plus d'être des mères (Hutchison, 1992). Il faut par conséquent tenir compte tant des aspirations et des rêves des mères que de leurs compétences parentales. Il est crucial de saisir les divers rôles que jouent les femmes, ainsi que les tensions et les stress qu'elles subissent en les jouant. En outre, si l'on accorde la même priorité aux droits des enfants qu'à leurs besoins, cela signifie qu'on les considère comme des personnes égales devant la loi, et comme des personnes dont les besoins et les intérêts sont différents en matière de développement (Goffin, 1983). Grâce à une prise de position plus catégorique sur la défense des droits et l'éducation, ainsi qu'à une nouvelle notion des besoins et des droits des femmes et des enfants, il serait possible de progresser en répondant à plusieurs des questions que suscite la prévention de la violence à l'égard des enfants.

L'intégration de la pensée autochtone est également importante en vue d'établir des relations avec les intervenants compétents et de développer la collectivité dans une optique de prévention de la violence envers les enfants. Red Horse (1985) donne une image adéquate du concept de la famille et du système familial au sein de la culture autochtone. Le modèle curviligne de la famille élargie se rapporte à trois principaux volets de la vie : recevoir des soins, se préparer à en donner à quelqu'un et en donner à quelqu'un. Selon Red Horse (1985), le terme « soins » est un processus continu qui « se traduit par un entretien de la culture et de la spiritualité ainsi que par la satisfaction physique et psychologique des besoins » (p. 464). Ces trois volets caractérisent le renforcement de l'ensemble des rôles de la famille durant toute la vie. En premier lieu, un enfant reçoit des soins en se voyant attribué un nom et une identité. Il s'agit d'un événement familial qui rassemble tous les membres de la famille élargie et les personnes qui font partie du réseau familial et de la collectivité. La préparation à donner des soins coïncide avec l'époque de l'adolescence et les choix que suscite l'éveil de l'autonomie et l'indépendance. Cependant, la famille devient partie intégrante de la recherche d'indépendance, et les liens au sein de la famille demeurent solides grâce des visites fréquentes, aux cérémonies et à la célébration d'événements familiaux. Le volet consistant à donner des soins à quelqu'un tient à l'essence même du respect et de la sagesse. Les aînés jouent un rôle essentiel à cet égard et ils constituent « la mémoire du patrimoine, de la survie et de la force » (p. 466). Les soins font appel aux ressources de l'ensemble de la collectivité.

Cette notion conceptuelle du développement prône une philosophie de la vie qui accorde de l'importance aux relations, à l'identité, à la famille et à la collectivité. Elle privilégie également une culture fondamentalement autochtone qui demeure une caractéristique essentielle de la vie des peuples autochtones, quelle que soit la nature de leur « autochtonité » : traditionnelle, néo-traditionnelle ou non traditionnelle. L'éducation des enfants dans ce cadre philosophique tient compte de l'individualité et de la liberté contrairement au style non autochtone consistant à diriger et à contrôler. Ce cadre respecte aussi le parentage partagé et la responsabilité collective des enfants. Si un changement important devait modifier les valeurs de la culture non autochtone en matière d'aide à l'enfance, il devrait consister à percevoir les enfants comme une ressource de la collectivité dans laquelle on doit investir en déployant des efforts collectifs dans les domaines de l'éducation, de la santé, des loisirs et de la protection, et ce, en collaboration avec la famille. Une mentalité collective visant l'investissement représenterait une amorce de paradigme afin de mieux répartir les ressources en termes d'argent, de pouvoirs et de privilèges sociaux. Les peuples autochtones tiennent à la prémisse du caractère collectif des valeurs. Comme telle, l'application du modèle de l'autonomie peut compter sur une base établie qui permet de surveiller la prestation des services d'aide à l'enfance.

Parallèlement à l'investissement collectif et au partage de la culture autochtone, il faut composer avec le sens de la collectivité et de l'harmonie avec la nature. Dans le contexte actuel, nous sommes constamment confrontés au défi de régénérer la collectivité. Le maintien d'un équilibre entre l'environnement, les ressources et les gens est un enjeu de taille pour la collectivité. La réalisation de cet équilibre exige de la coopération et non de la compétition; l'harmonie avec la nature et non son asservissement; la valorisation de la nature par l'expérience et la tradition et non par des explications scientifiques à tous égards; le déploiement d'efforts en faveur de la collectivité et du bien collectif que représente la nature et non en vue du gain personnel. Les peuples autochtones ont des valeurs fondamentales qui favorisent l'équilibre de ses membres, des ressources et de la collectivité. Les gens vivent au cœur de la nature et, selon leurs croyances

culturelles, tout y est interdépendant. Il est important qu'une collectivité dispose de moyens d'action, et le partage des pouvoirs et des ressources est fondamental si l'on veut établir et maintenir le sens de la collectivité. La survie, le sentiment d'appartenance, la contribution, le respect et la volonté de donner sont des dimensions importantes dans une optique d'autonomie de la collectivité. Ces valeurs revêtent un caractère essentiel dans la prestation des services d'aide à l'enfance. L'absence de cette prémisse de valeurs traduit une réticence à déléguer ou à partager le pouvoir, un manque de confiance, ainsi qu'un désir de protéger le champ professionnel et de fonctionner sans orientation commune.

La philosophie et les valeurs fondamentales des peuples autochtones sont perçues comme constituant un modèle quant à la transformation que les valeurs non autochtones doivent subir. Par exemple, si les valeurs des peuples autochtones en matière de spiritualité, d'identité collective, d'appui de la collectivité, de parentage partagé, de portée des relations, de respect des aînés, d'harmonie avec la nature, de coopération, de partage des richesses, de prise de décisions consensuelles, d'approche interdépendante et collective en vue d'équilibrer les nécessités de la survie avec celles de la famille, de la collectivité et de la nation étaient intégrées dans les pratiques d'aide à l'enfance et aux familles, on disposerait alors d'une solide assise philosophique. L'adoption de ces valeurs ne serait pas seulement une étape dans la bonne direction en vue de répartir plus équitablement les pouvoirs et les ressources et d'arriver à renforcer la collectivité, elle serait également bénéfique dans le cadre des activités de défense des droits et de prévention. Ces valeurs faciliteraient aussi toute tentative de se pencher sur le contexte de la prévention de la violence à l'égard des enfants comme cela a déjà été mentionné.

Le tableau qui suit donne un aperçu des valeurs autochtones et non autochtones (Barter, 1996, a) :

Valeurs non autochtones	Valeurs autochtones
Compétition	Coopération
Les enfants sont une responsabilité familiale	Les enfants sont une responsabilité collective
Isolement et attitude protectrice	Appartenance et partage
Autorité et contrôle	Consensus et autonomie
Territoire	Interdépendance
Maîtrise de la nature	Harmonie avec la nature
Épargne en prévision de l'avenir	Partage des richesses
Gain individuel	Gain collectif
Gagner tout le temps	Gagner une fois et laisser ensuite les autres gagner
Explications scientifiques à tous égards	Expérience et tradition

Dans une optique d'aide à l'enfance, les valeurs de la culture autochtone doivent guider la transformation des valeurs requises pour modifier fondamentalement la manière de fournir des services d'aide à l'enfance. Les participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP ont constaté à quel point la pensée autochtone était importante et pertinente dans leurs centres de ressources.

Bellefeuille et coll. (1997), dans leur ouvrage intitulé *Breaking the Rules: Transforming Governance in Social Services* (Enfreindre les règlements : transformer l'administration des services sociaux), soulignent qu'il faut changer la façon de penser et passer de l'approche de « l'apprentissage par l'action » à celle de « la réflexion par l'action ». Ces auteurs soutiennent qu'il doit y avoir une meilleure façon d'offrir des services sociaux dans les collectivités autochtones. Les convictions les plus courantes qu'ils ont relevées et qui s'avèrent importantes dans le cadre d'une recherche commune de meilleurs moyens d'action comprennent :

- ▶ **Le respect des différences** : Bien que nos différences sur les plans de la race, de la religion et du genre soient manifestes et parfois dérangeantes, elles n'ont jamais représenté des entraves. Nous croyons sincèrement que notre vie est un don qui réclame respect et soin;
- ▶ **Les relations** : Tout ce qui se produit découle des relations. C'est dans un cadre de relations que nous dressons et exécutons nos plans. Il est très important de prêter attention aux relations de travail, car, sans elles, rien ne peut arriver, ou pire encore, un désastre peut se produire;
- ▶ **Les intérêts fondamentaux de la population** : Nous croyons que n'importe quel travail est profitable aux autres et doit s'accomplir en vue de servir leurs intérêts fondamentaux. Le plaisir que nous tirons de notre travail consiste à exceller collectivement afin d'améliorer « ce qui existe ». Toute amélioration découle des relations, et la récompense est de voir des améliorations se produire;
- ▶ **La population a des capacités** : Nous croyons que la population a la capacité d'apprendre et de changer. Nous croyons qu'elle désire vivre sainement et travailler et que tous ses membres sont motivés à agir de concert pour provoquer un changement;
- ▶ **Les solutions rapides ne fonctionnent pas** : Nous constatons qu'il faut réfléchir, synthétiser et se préparer adéquatement pour créer des débouchés. Une solution rapide est souvent l'application de ce que quelqu'un d'autre a déjà effectué, une chose qui ne s'applique habituellement pas dans un tel cas. Pour savoir quoi faire dans ce cas, il faut le temps et la souplesse nécessaire pour accomplir cette tâche différemment (p. 6).

Ces valeurs illustrent ce que les participants au groupe de réflexion considèrent important en matière de prévention de la violence à l'égard des enfants. Ce sont aussi les valeurs qui soutiennent les orientations théoriques du renforcement de l'autonomie, de l'optique axée sur les forces, de la pensée féministe, de la pensée autochtone et du développement de la collectivité.

Le consensus des participants en faveur de l'innovation dans les pratiques actuelles de prévention de la violence à l'égard des enfants, en vue de se pencher sur le contexte et les thèmes et de relever le défi que représente le développement de la collectivité, exige de définir l'aide à l'enfance afin de commencer à élaborer un nouveau paradigme. Les participants reconnaissent que les définitions actuelles sont trop restreintes. La définition proposée par Barter (2000, a) sert à conceptualiser une autre manière de faire les choses et représente ce que les participants voient comme important, tant pour soutenir les programmes et services au sein de leurs centres de

ressources familiales et communautaires que pour les améliorer encore plus. Cette définition est la suivante :

« L'aide à l'enfance est un processus de collaboration interprofessionnelle et d'intégration des services destiné à redonner des capacités aux collectivités, aux familles, aux professionnels et aux organisations en s'assurant que des services de prévention, de soutien, de complément et de remplacement sont disponibles, qu'ils respectent et servent le droit des enfants à l'aide et à la protection, et qu'ils exigent une défense active afin de faire modifier les politiques sociales et économiques qui ont des incidences sur les enfants et leur famille. » (sous presse)

Le défi est clair. La définition ci-dessus représente une orientation permettant de relever le défi que constitue le développement de la collectivité et de prévenir ainsi la violence et la négligence à l'égard des enfants. Elle offre également aux organismes qui s'occupent des enfants un moyen de renégocier leurs relations (Barter, 2000, b) de travail en collaboration avec des services communautaires comme ceux cadrant avec les projets du PACE et du PCNP. Ces projets soutiennent les services qui adhèrent aux concepts liés au développement de la collectivité et qui tiennent compte des éléments énumérés ci-après dans les pratiques, ainsi que dans l'orientation de la réforme de ces pratiques en fonction des besoins en matière de prévention de la violence à l'égard des enfants. Il s'agit :

- ▶ De reconnaître officiellement que les services et les programmes doivent soutenir le développement de la collectivité;
- ▶ De comprendre que ceux qui sollicitent des services, à savoir les parents, les familles, les enfants et les jeunes qui sont en situation précaire, représentent des ressources et des partenaires essentiels, et que les organismes doivent les accueillir en ne se concentrant pas seulement sur leurs problèmes ou leurs préoccupations, mais en puisant dans leurs talents créateurs et leurs forces;
- ▶ De voir les professionnels démontrer une volonté de dépasser les frontières traditionnelles, professionnelles et administratives pour fournir un ensemble de services. Il est reconnu que l'on doit percevoir les particuliers et les familles en fonction de leur milieu. Il faut que les professionnels et les organismes, ainsi que les particuliers qu'ils desservent, fassent preuve de souplesse et collaborent sur des questions qui suscitent des préoccupations communes. Cette démarche revient à contester les pratiques traditionnelles, à assumer de nouveaux rôles et à répondre à de nouvelles attentes;
- ▶ De faire en sorte que les efforts déployés par les professionnels et leurs organismes respectifs dans le cadre de leur travail avec des particuliers, des familles et des collectivités soient perçus comme crédibles et authentiques. Cette crédibilité découle de comportements qui dénotent concrètement un contexte d'engagement, d'aide, de modélisation, de respect, de confiance et de partage de ressources et des pouvoirs;
- ▶ De s'attendre à ce que les professionnels soient prêts à abandonner leurs pratiques habituelles pour travailler dans des milieux peu familiers et à des heures peu coutumières. Il est essentiel d'entreprendre des activités à l'extérieur de bureaux ressemblant à des tours d'ivoire et d'un contexte bureaucratique. Les professionnels, en collaboration avec tous les intervenants compétents, doivent redéfinir leur rôle et leurs objectifs dans le cadre de ces activités;

- ▶ De s'engager à offrir des services de prévention, d'intervention précoce et de sensibilisation. Ces services doivent compléter un ensemble de services conviviaux, accessibles, cohérents, culturellement convenables, souples et répondant aux besoins que la collectivité aura déterminés.

Un bon nombre des expériences qu'ont vécues les participants au groupe de réflexion se retrouvent dans les sept critères de programmes très efficaces qu'a énoncés Schorr (1998). Selon lui, des programmes fructueux :

- ▶ Sont globaux, souples, adaptés et soutenus;
- ▶ Situent les enfants dans un contexte familial;
- ▶ Agissent avec les familles en considérant qu'elles font partie d'un quartier et d'une collectivité;
- ▶ Ont une orientation préventive à long terme et un but défini et s'améliorent continuellement;
- ▶ Sont gérés adéquatement par des personnes compétentes et engagées dont les aptitudes sont manifestes;
- ▶ Prévoient la formation et le soutien du personnel exécutant afin de fournir des services adaptés et de grande qualité;
- ▶ Sont exécutés dans des milieux qui incitent les travailleurs sociaux à établir des relations solides empreintes de confiance et de respect mutuels (p. 5-12).

Ces critères ont été mentionnés à maintes reprises par les participants parce qu'ils illustrent les enseignements et l'expérience qu'ils ont acquis dans leurs centres de ressources familiales et communautaires.

Récapitulation

Au Canada, on ne compte plus les faits prouvant que plusieurs centaines de milliers d'enfants et de familles souffrent de malnutrition. Les organismes de protection de l'enfance travaillent continuellement avec ces enfants et ces familles pour régler les problèmes que suscitent la pauvreté, la discrimination, le non-respect des droits humains, l'injustice et l'oppression. Les participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP se penchent eux aussi sur ces problèmes et sont d'avis que la tolérance continue dont la société fait preuve à l'égard des graves injustices sociales doit constituer la priorité de toute démarche de prévention de la violence envers les enfants et du travail avec les organismes qui s'en occupent. Il faut cerner les réalités du contexte et des thèmes liés à cette violence et intervenir. Il est important de reconnaître que les enfants sont la responsabilité de la collectivité et que leur protection contre la violence et la négligence est une préoccupation collective. Le développement de la collectivité est un processus qui vise à faire naître cette préoccupation collective et qui oblige fondamentalement à contester les pratiques passées en matière de protection de l'enfance. On ne peut relever ce défi qu'en décidant d'innover, d'accomplir différemment les choses, et de repenser les valeurs et les croyances. Le développement de la collectivité favorise l'instauration d'un processus qui table sur les concepts du renforcement de l'autonomie, de la collaboration, de la pensée féministe, du regroupement des forces et des collectivités en santé. La volonté de

délaisser le pouvoir et le contrôle est importante, et si cette démarche s'effectue adéquatement, elle permettra de sensibiliser les particuliers, les familles et les collectivités à leurs propres besoins. Le fait de leur faire confiance, de les respecter, de renforcer leur autonomie et de leur offrir la possibilité d'éveiller leur conscience constitue un élément essentiel du processus de développement de la collectivité. Les participants au groupe de réflexion considèrent que cette manière de travailler est avantageuse.

Il est également essentiel, au cours du processus de développement de la collectivité, d'étendre la protection des enfants au sein de leur propre famille afin de protéger ces enfants comme leur famille des forces sociales, économiques et politiques dont ils subissent les effets. Lorsque l'on donne à la protection de l'enfant la dimension d'une question qui réclame un action communautaire à tous les niveaux, cela renforce le très important lien que l'on doit faire entre les problèmes personnels et les enjeux publics (Weil, 1996). L'établissement de ce lien exige un virage radical dans les convictions, et l'innovation à laquelle doit donner lieu le développement de la collectivité est motivée par la croyance qu'il n'existe ni injustice ni inégalité. La tolérance de la société envers ces deux phénomènes sociaux montre qu'elle n'est pas désireuse de mettre fin à ce préjudice ou qu'elle n'agit pas en conséquence. Au sein de la société, il règne une fausse impression d'égalité ainsi qu'une fausse perception selon laquelle les organismes de protection de l'enfance sont bien pourvus y voir. Ces organismes laissent entendre, par inadvertance, que le statu quo est acceptable et la collectivité les croit.

Le développement de la collectivité ainsi que les enseignements et l'expérience qu'ont acquis les participants au groupe de réflexion prêtent à l'énoncé des postulats suivants :

- ▶ Le statu quo dans la prestation des services d'aide à l'enfance n'est plus acceptable;
- ▶ Les services de protection de l'enfance sont en crise à de nombreux égards;
- ▶ La protection de l'enfance ne tient pas compte du contexte et des thèmes actuels;
- ▶ Les interventions passées se sont avérées trop restreintes en se concentrant sur les enfants et les familles et en excluant les organismes, les professionnels et la collectivité;
- ▶ La définition de l'aide à l'enfance n'est pas suffisamment précise et devrait prendre en compte les réalités rencontrées dans la pratique;
- ▶ La protection de l'enfance n'a pas bénéficié des résultats des recherches récentes et des dernières connaissances;
- ▶ La protection de l'enfance est trop importante pour qu'elle soit confiée à un secteur professionnel ou à un organisme;
- ▶ La protection de l'enfant exige la collaboration de la collectivité et de plusieurs organismes qui se consacrent aux enfants.

Ces postulats sont d'autant plus crédibles que les participants ont formulé les observations complémentaires suivantes :

- ▶ La collectivité est trop longtemps demeurée un concept de second ordre dont on n'a pas nécessairement tenu compte dans les services et les programmes ou au sein des organismes de services sociaux. Le rôle de la collectivité semble s'arrêter là où la participation de ces entités à la résolution des problèmes ne consiste qu'à instaurer des mécanismes de financement et à engager des gens pour aplanir les difficultés de la collectivité. **Cette situation doit changer;**

- ▶ De nombreux services publics axent leurs activités sur les crises et tentent de remédier à des événements passés en faisant preuve de réactivité. Les crises absorbent la majeure partie des ressources et il en reste très peu à investir dans des stratégies de prévention primaire et d'intervention précoce. **Cela n'a aucun sens;**
- ▶ Plusieurs programmes sont spécialisés, classent les problèmes comme des éléments distincts et sont assortis de règles rigides d'admissibilité aux services. **Cette fragmentation n'est pas nécessaire;**
- ▶ Dans une large mesure, les organismes publics ont négligé de communiquer entre eux de façon opportune et adéquate. **Les organismes ne peuvent s'acquitter seuls de leur mandat;**
- ▶ Les services existants ne sont pas suffisamment financés et cela place les organismes publics en sérieuse difficulté. Ils sont censés affronter et gérer les problèmes sociaux au nom de la société, mais en raison de ressources restreintes, ils sont forcés de prendre des décisions cruciales qui ont des répercussions sur la qualité des services et sur leur accessibilité. **La collectivité et les clients doivent prendre part à ces décisions;**
- ▶ Les questions de pauvreté, de discrimination, de violence et d'autres injustices sont restées trop longtemps ignorées dans le cadre de la planification et de l'exécution des services de protection de l'enfance. **On ne peut accepter plus longtemps que les interventions portent sur les symptômes et ne tiennent pas compte des causes.**

Dans le contexte actuel, il est facile de devenir cynique, de blâmer les autres et d'éviter les problèmes que suscitent la confrontation et l'innovation. Les sentiments d'impuissance, de frustration et de désespoir qui ont cours au sein des collectivités et des organismes, et parmi de nombreux professionnels de l'aide qui travaillent pour ces organismes, révèlent à quel point tous hésitent à relever le défi. Lorsque les valeurs et les principes liés au développement de la collectivité, ainsi que les concepts connexes de partenariat, de collaboration, d'innovation et de renforcement de l'autonomie, sont mis de l'avant, ils donnent généralement cours à des déclarations assorties des termes « idéalistes », « naïfs » et « radicaux ». Ces déclarations pourraient être contestées si l'on croyait vraiment que l'innovation est possible, qu'il doit exister une meilleure façon d'agir, et que la collectivité, en partenariat avec les pouvoirs publics, peut représenter un milieu adéquat pour appliquer des méthodes différentes. L'idéalisme est tenace et puissant. À l'instar des valeurs, l'idéalisme veut que tout s'améliore et sait comment le monde doit être. On ne peut plus accepter que ceux qui fournissent des services ajustent leur manière d'agir pour devenir des instruments de contrôle social et faire appliquer des normes qui peuvent entraver l'apprentissage de l'autonomie par ceux qui en ont le plus besoin.

Le développement de la collectivité réclame la mise en place de débouchés pour les enfants, les jeunes, les familles, les professionnels des services, les organismes qui s'occupent des enfants et la collectivité afin de pouvoir réformer cette dernière et de protéger ses enfants. Les concepts qui sont liés au développement de la collectivité et qui cadrent avec l'expérience acquise par les participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP sont résumés par les observations suivantes :

- ▶ Il ne s'agit pas d'une approche de bien-être, mais de justice;
- ▶ Cela exige que tous les parents portent leur regard au-delà de leurs propres enfants;
- ▶ Il ne s'agit pas d'un processus de changement, mais d'innovation;

- ▶ L'approche ne se fonde pas sur la pathologie, mais sur les forces;
- ▶ Les parents et les familles ne sont pas des clients, mais des ressources et des partenaires essentiels;
- ▶ Il s'agit de partenariats fondés sur la collaboration et non sur la coopération;
- ▶ L'approche n'est pas réactive, mais proactive;
- ▶ Il faut reconnaître que la protection des enfants est trop importante pour n'être confiée qu'à un secteur professionnel ou à un organisme;
- ▶ Il n'est pas question d'exercer l'autorité, mais de la découvrir;
- ▶ Il s'agit d'une responsabilité collective : comment protège-t-on les enfants dans leur ensemble;
- ▶ Il est question de la pratique qui est dirigée par la collectivité et non de la pratique axée sur la collectivité;
- ▶ Il s'agit d'un cadre visant les familles et les enfants se trouvant en situation de risque et de violence dans leur voisinage et leur collectivité;
- ▶ Il s'agit d'une révolution conceptuelle de la protection des enfants et qui consiste à changer les valeurs et le centre d'intérêt.

Conclusions et recommandations

Conclusions et recommandations

Les participants au groupe de réflexion du PACE et du PCNP ont unanimement convenu que leur expérience et leur pratique dans les centres de ressources familiales et communautaires leur ont permis de cerner des défis importants en matière de constat, d'intervention et de prévention concernant la violence et la négligence à l'égard des enfants. Ils sont d'avis que ce domaine fait appel à un ensemble de services qui s'étendent des moins importants sur les plans de la prévention, de l'intervention précoce et de la sensibilisation, aux plus importants sur les plans de l'évaluation des cas et des enquêtes auprès des familles qui éprouvent des difficultés et exigent des services d'intervention protectrice afin de prévenir d'autres mauvais traitements aux enfants. Compte tenu de la gamme de programmes, d'activités et d'interventions connexes à cet ensemble de services, les expériences que les intervenants ont vécues, tout comme l'information que fournissent la documentation et la recherche, montrent que le degré de complexité des questions associées à la prévention de la violence à l'égard des enfants impose une réaction collective qui exige la participation de tous les intervenants. Les participants travaillent dans un cadre de développement de la collectivité et de ses capacités, et ils peuvent attester des avantages qu'offre cette approche. Ils sont convaincus que les enseignements qu'ils ont tirés revêtent de l'importance, notamment : de la nécessité de passer du paradigme professionnel/bureaucratie à celui de client/famille/collectivité; de l'approche de l'apprentissage par l'action à celle de la réflexion par l'action; de la coopération à la collaboration; du client *problème* au *client ressource essentielle et partenaire*; de l'exclusion à l'inclusion des collectivités; du travail à petite échelle à un travail d'une plus grande portée; des approches réactives aux approches proactives. Ils considèrent également important d'installer la confiance et des relations de travail respectueuses des différences de valeurs et de croyances culturelles.

Recommandations

- I. Proposer l'approche visant le développement de la collectivité pour permettre de constater la violence et la négligence à l'égard des enfants et d'intervenir et de prévenir dans ce domaine. Cela exige une conceptualisation complète du processus de développement de la collectivité en se fondant sur les expériences des participants ainsi que sur les travaux de recherche et la documentation.
- II. Adopter le cadre de développement de la collectivité comme un cadre destiné à maintenir et à améliorer les projets du type du PACE et du PCNP. Les principes de promotion, de prévention, de partenariat et de protection relatifs aux enfants et aux jeunes de tous les âges sont des éléments importants dans les interventions auprès des enfants, des jeunes et des familles qui ont besoin d'aide.
- III. Favoriser les propositions de recherche en se donnant comme objectif premier de tabler sur les enseignements et l'expérience acquis par les participants au groupe de réflexion. Ces propositions devraient découler d'une collaboration avec tous les intervenants compétents. Cela signifie de s'employer à modifier les pratiques et les structures de protection de l'enfance au Canada. L'expérience et les connaissances que les participants ont tirées de la mise en œuvre des programmes du PACE et du PCNP font d'eux des ressources et des partenaires inestimables dans ce processus.

IV. Élaborer des perspectives communes pour intervenir auprès des familles afin de constater les cas de violence et de négligence envers les enfants, d'intervenir et de faire de la prévention. Ces perspectives impliquent une responsabilité partagée dans un ensemble de services autant globaux qu'adaptés.

Ces recommandations sont générales. Elles révèlent clairement que le travail accompli dans le cadre des activités du PACE et du PCNP est le résultat d'efforts appréciables et qu'il faudrait les poursuivre et les améliorer afin de relever la qualité de l'ensemble des services. La documentation et la recherche sur l'aide à l'enfance appuieraient ces réalisations.

Bibliographie

- Adams, P. & K. Nelson, eds. (1995). *Reinventing Human Services: Community-and Family-Centered Practice*. New York: Aldine De Gruyter.
- Anglin, J. (1999). Protecting children in situations of risk. Paper presented at the *Working Together for Children Conference*, Ottawa: September 27-29, 1999: Department of Justice.
- Armitage, A. (1993). Family and child welfare in First Nation communities. In Brian Wharf (Ed.), *Rethinking Child Welfare in Canada*, pp.131-171. Toronto: McClelland & Stewart Inc.
- Baines, C., P. Evans & S. Neysmith (Eds.). *Women's Caring: Feminist Perspectives on Child Welfare*. Toronto: McClelland & Stewart Inc.
- Baker, M. (Ed.) (1994). *Canada's Changing Families: Challenges to Public Policy*. Ottawa: The Vanier Institute of the Family.
- Barter, K. (2000). Generalist practice, community, and the human service organization. In R. Delaney, K. Brownlee & K. Zapf (Eds.). *Northern and Rural Social Work Practice with Organizations and Communities*. Thunder Bay: Centre for Northern Studies, Lakehead University. (In Press)
- Barter, K. (2000, a). Services for vulnerable children: A conceptualization. In J. Turner & F. Turner (Eds.), *Canadian Social Welfare: IV*, Toronto: Prentice Hall Canada Inc. (In Press)
- Barter, K. (2000, b). *Renegotiating Relationships in Child Protection*. Canada's Children Journal, Child Welfare League of Canada. IN PRESS
- Barter, K. (1999). Reclaiming community: Rethinking practices for the social work generalist in northern communities. In R. Delaney, K. Brownlee & M. Sellick (Eds.). *Social Work with Rural and Northern Communities*. (pp. 154-169). Thunder Bay: Centre for Northern Studies, Lakehead University.
- Barter, K. (1999, a). Building communities: A conceptual framework for child welfare. *Journal of Child and Youth Care*. Volume 13, No. 1, 49-72.
- Barter, K. (1998). Building communities to protect children at risk: A shift in focus. *Newsmagazine: The Journal of the Ontario Association of Social Workers*. Volume 25, No. 1, Spring, 11-12.
- Barter, K. (1997). Rethinking values and beliefs in child protection: A challenge for social work. *Child & Family: A Journal of the Notre Dame and Family Institute*, Volume 1, No. 2, 6-15.
- Barter, K. A. (1996). Collaboration: A framework for northern social work practice. In R. Delaney, K. Brownlee & M. K. Zapf (Eds.), *Issues in Northern Social Work Practice*, pp. 70 - 94. Thunder Bay: Centre for Northern Studies, Lakehead University.
- Barter, K. (1996, a). *Toward a Framework for Child Welfare Practices with Aboriginal Peoples: A Consideration for Social Work*. Paper presented at the Aboriginal Peoples' Conference 96, Lakehead University, October 18-20, 1996.
- Barter, K. (1994). Foster care crisis and management practices in public child welfare systems: An issue of partnership - philosophy and practice in temporary foster care. *Community Alternatives: International Journal of Family Care*, Volume 6, No. 2, Fall. 89 - 105.

- Bellefeuille G, S. Garrioch & F. Ricks (1997) *Breaking the Rules: Transforming Governance in Social Services*. Thompson, Manitoba: Awasis Agency of Northern Manitoba.
- Brendtro, L. K., M. Brokenleg, & S. Van Bockern (1990). *Reclaiming Youth at Risk: Our Hope for The Future*. Bloomington: National Educational Service.
- Brickman, P., V. C. Rabinowitz, J. Karuza Jr., E. Cohn, & L. Kidder (April, 1982). Models of helping and coping. *American Psychologist*, Vol. 37, No. 4, 368-384.
- Bruner, C. (1992). *Thinking Collaboratively: Ten Questions and Answers to Help Policy Makers Improve Children's Services*. Washington, DC: Education and Human services Consortium.
- Callahan, M. (1996). A feminist perspective on child welfare. In Bill Kirwin (Ed.). *Ideology Development and Social Welfare*. Third Edition, pp. 111-126. Toronto: Canadian Scholars Press Inc.
- Callahan, M.. (1993). Feminist approaches: women recreate child welfare. In B. Wharf (Ed.). *Rethinking Child Welfare in Canada*. (pp. 172-209) Toronto: McClelland & Stewart Inc.,
- Campaign 2000 (1999). *Child Poverty in Canada: Report Card 1998*. Toronto: Child Poverty Action Group.
- Canadian Council on Social Development (1999). *The Progress of Canada's Children Into the Millennium 1999-2000*. Ottawa.
- Canadian Council On Social Development (1989). *A Choice Of Futures: Canada's Commitment To Its Children*. Ottawa: Canadian Council On Social Development.
- Carniol, B. (1995). *Case Critical: Challenging Social Services in Canada*. Toronto: Between The Lines.
- Cohen, B. J. & Austin, M. J. (1994). Organizational learning and change in a public child welfare agency. *Administration in Social Work*, 18(1), 1-19.
- Community Panel, Family and Children's Services Legislation Review in British Columbia (1992, October). *Liberating Our Children . Liberating Our Nations*. Ministry of Social Services, Victoria, British Columbia.
- Condeluci, A. (1995). *Interdependence: The Route to Community*. Florida: GR Press, Inc.
- Conway, J.F. (1997). *The Canadian family in crisis*. Toronto: James Lorimer & Company Ltd., Publishers.
- Cox, E.O., & B. H. Joseph (1998). Social service delivery and empowerment. In L.M. Gutiérrez, R.J. Parsons, & E.O. Cox (Eds.). *Empowerment in Social Work Practice*, pp. 167-186, Toronto: Brooks/Cole Publishing Company.
- Dunst, C. J. & C. M. Trivette (1987). Enabling and empowering families: Conceptual and intervention issues. *School Psychology Review*, Volume 16, No. 4, 443-456.
- Durst, D. (1996). The circle of self-government: A guide to Aboriginal government of social services. In R. Delaney, K. Brownlee & M. K. Zapf (Eds.), *Issues In Northern Social Work Practice*, pp. 104 - 125. Thunder Bay: Centre for Northern Studies, Lakehead University.
- Fabricant, M. B. & Burghardt, S. (1992). *The Welfare State Crisis and the Transformation of Social Service Work*. New York: M.. E. Sharpe, Inc.

- Farrow, F. (1991, May). Services to families: The view from the states. *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services*, 268-275.
- Gadd, J. (1997). 10,000 child-abuse cases tallied. *Globe and Mail*, Friday, March 28, 1997, p. 1.
- Gadd, J. (1997). Neglect seen as sign of child death risk. *Globe and Mail*, March 26, 1997, p. A2.
- Gil, D.G. (1998). *Confronting Injustice and Oppression: Concepts and Strategies for Social Workers*. New York: Columbia University Press.
- Gilroy, J. (1990). Social work and women's movement. In Brian Wharf (Ed.). *Social Work and Change in Canada* (pp. 52-78). Toronto: McClelland & Stewart.
- Goffin, S. G. (1983, April). A framework for conceptualizing children's services. *American Journal of Orthopsychiatry*, 53(2), 282-290.
- Gove Inquiry (1995). *Matthew's story*. Ministry of Social Services, Victoria, British Columbia.
- Graham, J. & K. Barter (1999). Collaboration: A social work practice method. *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services*, Volume 80, Number 1, 6-13.
- Gutiérrez, L. M., R. J. Parsons, & E. O. Cox (1998). *Empowerment In Social Work Practice*. Toronto: Brooks/Cole Publishing Company.
- Gutiérrez, L. M., K. A. DeLois & L. GlenMaye (November, 1995). Understanding empowerment practice: Building on practitioner-based knowledge. *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services*, 76(9), 534-542.
- Henley-Taylor, S. & P. Hudson (1992, March). Aboriginal self-government and social services: First Nations - provincial relationships. *Canadian Public Policy*, Volume 18(1), 13 - 26.
- Hoffman, K. S. & Sallee, A. L. (1994). *Social Work Practice: Bridges to Change*. Toronto: Allyn and Bacon
- Homan, M. S. (1994). *Promoting Community Change: Making It Happen in The Real World*. California: Brooks/Cole Publishing Company
- Hooper-Briar, K. (1996). Building new capacities for work with vulnerable children, youth, and families. In K. Hooper-Briar & H.A. Lawson (Eds.). *Expanding Partnerships for Vulnerable Children, Youth, and Families*. (pp. 352-361). Alexandria, Virginia: Council on Social Work Education.
- Hamilton, G. (1996). Child abuse in Canada. *Profile* 3(3), 1-2.
- Hansenfeld, Y. (September, 1987). Power in social work practice. *Social Service Review*, 469-483.
- Human Resources Development Canada (1995). Applied Research Bulletin, Volume1, No. 2.
- Hurtig, M. (1999). *Pay the Rent or Feed the Kids: The Tragedy and Disgrace of Poverty in Canada*. Toronto: McClelland & Stewart Inc.
- Hutchison, E.D. (1992, February). Child welfare as a woman's issue. *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Relations*, 67-78.
- Johnston, P. (1983). *Native Children and the Child Welfare System*, Ottawa: Canadian Council on Social Development.

- Kitchen, B. (1995). "Children and the Case for Distributive Justice Between Generations in Canada." In S. Scarth, B. Wharf & E. Tyrwhitt, eds., *Child Welfare*, Vol. LXXIV, #3, May/June, Special Issue: Changing the Child Welfare Agenda: Contributions from Canada, pp. 430-458. Child Welfare League of America.
- Lee, J. A. B. (1994). *The Empowerment Approach to Social Work Practice*. New York: Columbia University Press.
- McKenzie, B. & P. Hudson (1985). Native Children, child welfare, and the colonization of Native People. In K. Levitt & B. Wharf (Eds.), *The Challenge of Child Welfare in Canada*, (pp. 125 - 141). Vancouver: University of British Columbia Press.
- McKnight, J. (1995). *The Careless Society: Community and its Counterfeits*. New York: Basic Books.
- McQuaig, L. (1993). Social Welfare Spending and Inequality. In *Rethinking Social Welfare: People, Policy, and Practice*. Sixth Biennial Social Welfare Policy Conference, pp. 39-44). St. John's, Nfld.
- Mills, Roger C. (1995). *Realizing Mental Health*. New York: Sulburger & Graham Publishing, Ltd.
- Morrisette, V., B. McKenzie & L. Morrisette (1993, Winter). Towards An Aboriginal Model Of Social Work Practice. *Canadian Social Work Review*, Volume 10, Number 1, 91 - 108.
- Mullaly, R. (1993). *Structural Social Work*. Toronto: McClelland & Stewart Inc.
- Murphy, B. (1999). *The Ugly Canadian: The Rise and Fall of a Caring Society*. Ottawa: J. Gordon Shillingford Publishing Inc.
- Mustard, F., D. Offord, K. Goldenberg, & S. Young (1997). What all children need: Four determinants of optimal child development. In K. A. Guy (Ed.), *Our Promise To Our Children*, Ottawa: Health Canada.
- Naparstek, A. J. (1997). Community building and social group work: A new practice paradigm for American cities. *Social Work With Groups Newsletter*, 13(1), 14-16.
- Office Of The Chief Coroner For Ontario. (1997). *The Child Mortality Task Force*. Toronto: The Ontario Association of Children's Aid Societies.
- Pantoja, A. & W. Perry (1995). Community development and community restoration: A perspective. In F. G. Rivera & J. L. Erlich, (Eds.), *Community Organizing In A Diverse Society*. 2nd. Edition, pp. 217-242, Toronto: Allyn and Bacon.
- Parsons, R. J., S. H. Hernandez, & J. D. Jorgensen (1988, September/October). Integrated practice: A framework for problem-solving. *Social Work*, 417-421.
- Pecora, P. J., J. K. Whittaker & A. N. Maluccio (1992). *The Child Welfare Challenge: Policy, Practice, and Research*. New York: Aldine De Gruyter.
- Pulkingham, J. & G. Ternowetsky (1997). The changing context of child and family policies. In J. Pulkingham & G. Ternowetsky, (Eds.), *Child and Family Policies: Struggles, Strategies, and Options*. pp. 14-38. Halifax: Fernwood.

- Reamer, F. G. (1993). *The Philosophical Foundations of Social Work*. New York: Columbia University Press.
- Red Horse, J. G. (1985, January). Family structure and value orientation in American Indians. *Social Casework: The Journal of Contemporary Social Work*, Vol. 66(1), 462 -467
- Rivera, F. G. & J. L. Erlich (1995). A time of fear; A time of hope. In F. G. Rivera & J. L. Erlich (Eds.), *Community Organizing in a Diverse Society*, 2nd Edition, pp. 1-24. Toronto: Allyn and Bacon.
- Rodal, A. & N. Mulder (1993). Partnerships, devolution and power-sharing: Issues and implications for management. *Optimum - Journal of Public Sector Management*, Volume 24(3), 27 - 45.
- Robbins, S. P., P. Chatterjee, & E. R. Canda (1998). *Contemporary Human Behaviour Theory: A Critical Perspective for Social Work*. Toronto: Allyn and Bacon.
- Ross, D. P., R. E. Shillington & C. Lochhead (1994). *The Canadian Fact Book on Poverty*. Ottawa: Canadian Council on Social Development.
- Saleebey, D. (May, 1996). The strengths perspective in social work practice: Extensions and cautions. *Social Work*, Volume 41, Number 3, 296-305.
- Saleebey, D. (1997). (Ed.). *The Strengths Perspective in Social Work Practice*. (Second Edition). New York: Longman.
- Saskatchewan Children's Advocate Office (2000). *Children and Youth in Care review: Listen to Their Voices*. Saskatoon: Children's Advocate Office.
- Schene, P. (1996). Innovative directions in child welfare. In K. Hooper-Briar & H.A. Lawson (Eds.). *Expanding Partnerships for Vulnerable Children, Youth, and Families*. Alexandria, Virginia: Council on Social Work Education, pp. 25-30.
- Seita, J. R. (2000). In our best interests: Three necessary shifts for child welfare workers and children. *Child Welfare*. Vol. LXXIX. #1, January/February, 77-92.
- Schellenberg, D. H. (1996, March). Collaboration and accountability in children's services. *Manitoba Social Worker*, 28(1). 1,6,12.
- Schorr, L. B. (1998). *Common Purpose: Strengthening Families and Neighborhoods to Rebuild America*. New York: Anchor Books.
- Schorr, L.B. (1988). *Within our Reach: Breaking the Cycle of Disadvantage*. Toronto: Doubleday.
- Schwartz, D. B. (1992). *Crossing the River: Creating a Conceptual Revolution in Community & Disability*. Pennsylvania: Brookline Books.
- Sinclair, Judge M., D. Phillips & N. Bala (1991). Aboriginal child welfare In Canada. In N. Bala, J. P. Hornick, & V. Robin (Eds.), *Canadian Child Welfare Law*, Toronto: Thompson Educational Publishing, Inc. 171 - 194.
- Smale, G.G. (1998). *Managing Change Through Innovation*. London: National Institute for Social Work.

- Smale, G. G. (1995). Integrating community and individual practice: A new paradigm for practice. In P. Adams & K. Nelson (Eds.), *Reinventing Human Services: Community-and Family-Centred Practice*, pp. 59-80. New York: Aldine De Gruyter.
- Steinhauer, P. (1991). *The Least Detrimental Alternative*. Toronto: University of Toronto Press.
- Swadener, B. B. & S. Lubeck (Eds.) (1995). *Children and Families "At Promise" : Deconstructing the Discourse of Risk*. Albany: State University of New York Press.
- Swift, K. (1995). "Missing Persons: Women in Child Welfare. In S. Scarth, B. Wharf & E. Tyrwhitt, eds., *Child Welfare* . Vol. LXXIV, #3, May/June, Special Issue: Changing the Child Welfare Agenda: Contributions from Canada, pp. 486-502. Child Welfare League of America.
- Theobald, R. (1997). *Reworking Success: New Communities at the Millennium*. Gabriola Island, B.C.: New Society Publishers.
- Timpson, J. (1995). Four decades of literature on Native Canadian child welfare: Changing themes. In S. Scarth, B. Wharf and E. Tyrwhitt (Eds.), *Child Welfare*, May/June, Special Issue: *Changing the Child Welfare Agenda: Contributions from Canada*. 525 - 546.
- Timpson, J., S. McKay, S. Kakegamic, D. Roundhead, C. Cohen, & G. Matewapit, (1988, June/September). Depression in a Native Canadian in Northwestern Ontario: Sadness, grief or spiritual illness?" *Canada's Mental Health*, Volume 36, No. 2/3, 5 -8.
- Torjman, S. & K. Battle (1995). Cutting the Deficits in Child Welfare. In S. Scarth, B. Wharf & E. Tyrwhitt, eds., *Child Welfare* . Vol. LXXIV, #3, May/June, Special Issue: Changing the Child Welfare Agenda: Contributions from Canada, pp. 459-483. Child Welfare League of America..
- Waldfoegel, J. (1998). *How to Break the Cycle of Abuse and neglect: The Future Of Child Protection*. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press.
- Waldfoegel, J. (2000). Reforming child protection services. *Child Welfare*. Vol. LXXIX. #1, January/February, 43-57.
- Weil, M. O. (1996, September). Community building: Building community practice. *Social Work*, 41(5), 481-499.
- Wharf, B. & McKenzie (1998). *Connecting Policy to Practice in the Human Services*. Toronto: Oxford University Press.
- Wharf, B. (1993). Rethinking child welfare. In Brian Wharf (Ed.). *Rethinking Child Welfare in Canada* (pp. 210-230). Toronto: McClelland & Stewart.
- Wharf, B. (1990). Introduction. In B. Wharf, (Ed.), *Social Work and Social Change in Canada*, pp. 1-30. Toronto: McClelland & Stewart Inc.

CAPC/CPNP Think Tank 2000

Common Themes and Observations

Observations et thèmes communs :

Remue-méninges 2000 du PACE/PCNP

Chaque groupe de réflexion du Remue-méninges a traité d'une question spécifique et relevé les « enseignements » propres à cette question. Ces enseignements sont rapportés, dans les mots des participantes elles-mêmes, dans les rapports individuels des groupes de travail. Nous espérons qu'ils fourniront des pistes intéressantes, des idées et une certaine orientation pour d'autres projets du PACE et du PCNP traitant de questions et de défis similaires.

En plus des agents de projet, chaque groupe de travail comptait dans son équipe un chercheur universitaire possédant une connaissance particulière ou de l'expertise en recherche communautaire. Le rôle des chercheurs était de relier les enseignements s'appuyant sur l'expérience des agents de projet à des conclusions de recherche plus vastes, tirées de sources nationales et internationales bien connues et respectées. Aussi, chaque rapport de groupe de travail s'accompagne d'une « étude documentaire » réalisée par le chercheur à la suite de l'exercice de Remue-méninges.

Au cours des deux jours de réflexion, les agents de projet ont insisté sur le fait que chaque programme était unique et caractérisé par sa propre dynamique. La culture de la collectivité locale, la démographie de la clientèle cible, les besoins spécifiques et les expériences de vie particulières des participantes (et du personnel) sont autant de facteurs qui influencent la façon de concevoir chaque programme, son fonctionnement et les buts atteints. Dans le contexte d'un programme communautaire, les agents nous ont mis en garde : les facteurs essentiels de réussite sont la *flexibilité* et la *polyvalence*. Une méthodologie rigide à l'emporte-pièce ne fonctionne tout simplement pas.

Parallèlement, un certain nombre d'éléments et de thèmes communs sont ressortis des quatre rapports de groupe de réflexion, peu importe la question abordée. Ces mêmes thèmes et éléments ont été cernés dans les études documentaires réalisées par les différents chercheurs.

Manifestement, les programmes du PACE et du PCNP menés d'un bout à l'autre du pays font preuve de constance et de justesse.

Certains des thèmes et observations qui reviennent constamment, et qui sont appuyés de références bibliographiques, sont résumés ci-dessous. Veuillez noter que les thèmes ne sont pas classés par ordre de priorité.

Observations et thèmes communs	Références pertinentes*
<p>Flexibilité et polyvalence dans l'élaboration des programmes, la gestion de projets, les critères et modes d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gaba & Lincoln, 1990 ▶ Allard, 1993 ▶ Massé, 1993 ▶ Smith, 1994 ▶ Fetterman, 1996 ▶ Hembrof et coll., 1999
<p>Acceptation du facteur TEMPS : établir des relations de confiance, faire des progrès, atteindre des résultats et les mesurer, ça prend du temps!</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Guba & Lincoln, 1990 ▶ Allard, 1993
<p>Contribution à l'approche de « partenariats » : partenariats parents-familles, avec d'autres organismes, avec d'autres gens de la collectivité (p. ex., entreprises, médias, églises)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Kiefer, 1984 ▶ Freed et coll., 1992 ▶ Bernstein et coll., 1994 ▶ Peters & Russell, 1994 ▶ Hooper-Briar, 1996 ▶ Servian, 1996 ▶ Barter, 1998 ▶ Howell, Devany, McCormick, Raykovich, 1998 ▶ Le Bossé et coll., 1998
<p>Continuité des services et des programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Goffin, 1983 ▶ Carniol, 1995 ▶ Le Bossé, 1998 ▶ O'Donnel et coll., 1998 ▶ Rifkin et coll., 1998
<p>Participation directe et renforcement de l'autonomie des participants dans tous les aspects du programme, de l'élaboration jusqu'aux processus de décision et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dunst & Trivette, 1987 ▶ Berkowiyz, 1990 ▶ Rodal & Mulder, 1993 ▶ Lee, 1994 ▶ Pantoja & Perry, 1995 ▶ Bellefeuille & Ricks, 1997 ▶ Waler, 1998 ▶ Barter, 1999

Observations et thèmes communs	Références pertinentes*
<p>Valeurs, principes et attitudes du personnel axés sur le renforcement de l'autonomie et sur la famille; ne portent pas de jugements; terminologie et discours constructifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bracht & Gleason, 1991 ▶ Smale, 1995 ▶ Saleebey, 1996, 1997 ▶ O'Donnell et coll., 1998 ▶ Robbins, Chatterjee & Canda, 1998 ▶ Arcury et coll., 1999 ▶ Seita, 2000
<p>Maintien du personnel, continuité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Souligné dans tous les rapports individuels des groupes de travail, sans références spécifiques
<p>Allocation adéquate et appropriée de ressources (humaines, financières, non financières)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Callahan, 1993 ▶ Ozawa, 1995 ▶ Schorr, 1998 ▶ Arcury et coll., 1999 ▶ Seita, 2000 ▶ Waldfogel, 2000, 1998
<p>« Plaisir » : Célébrer les succès, participer aux activités familiales et créatrices des groupes cibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Carpenter, 1990 ▶ Bracht & Gleason, 1991 ▶ Landerhold & Lowenthal, 1993 ▶ Mattiani, 1993
<p>Environnement et lieu amical, non menaçant, chaleureux, de type « portes ouvertes »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Scorr, 1998 ▶ Barter, 2000
<p>Accessibilité au programme : lieu, transport, garderie, visites au foyer, visites sur le terrain</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Thomas et coll., 1997 ▶ Altpeter et coll., 1998 ▶ Lauder, 1998 ▶ MacDonald, 1998 ▶ Arcury et coll., 1999 ▶ Ciliska et coll., 1999

Observations et thèmes communs	Références pertinentes*
<p>Programmes et services appropriés sur les plans culturel et social (Ceci fait référence aux communautés autochtones, mais aussi aux milieux isolés, nordiques et ruraux et aux clientèles cibles aux prises avec des problèmes et des besoins spécifiques comme le SAF, la monoparentalité, les relations abusives, l’analphabétisme ou le faible niveau d’alphabétisation, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Taylor-Henley & Hudson, 1992 ▶ Morrissette et coll., 1993 ▶ CCSD, 1995 ▶ Norton et coll., 1995 ▶ Red Horse, 1995 ▶ Barter, 1996 ▶ Huff & Kline, 1996 ▶ Loos et coll., 1996 ▶ Strickland & Strickland, 1996 ▶ Battaglini et coll., 1997 ▶ Holland et coll., 1997
<p>Appui des semblables, programmes de « marrainage »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Parsons et coll., 1993 ▶ McFarlane et coll., 1997 ▶ Orrell-Valente et coll., 1999 ▶ Wade et coll., 1999
<p>Occasions d’éducation, de formation et de perfectionnement pour les participantes ainsi que pour le personnel et les travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lowe, 1990 ▶ Crowder, 1991 ▶ Westphal et coll., 1995 ▶ Davies-Adetugo & Adebawa, 1997 ▶ Beshgetoor et coll., 1999

* Les références notées ci-dessus reflètent uniquement les sources identifiées par les chercheurs universitaires ayant participé aux divers groupes de travail sur les quatre grandes questions abordées. Il est important de noter que les chercheurs ont tous fourni d’imposantes bibliographies, lesquelles sont incluses dans les études documentaires annexées au rapport de chaque groupe de réflexion.